



Ministère de l'Administration du Territoire
et de la Décentralisation

MANUEL D'APPUI A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Ce manuel a été élaboré par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) et le Service National des Points d'Eau (SNAPE) en partenariat avec l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG), avec le soutien technique et financier de la coopération française, dans le cadre du Fond de Solidarité Prioritaire (FSP) 2011-8 « Sortie de crise ».

Remerciements

Nous adressons tout particulièrement nos remerciements aux équipes du SNAPE, du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l'Association Nationale des Communes de Guinée, du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, de l'Ambassade de France, des intercommunalités et agences de l'eau de Kindia et de Boffa, des ONG Coopération Atlantique Guinée 44 et Charente-Maritime Coopération (CMC) sans le concours desquels la réalisation de cet ouvrage n'aurait été possible.

Auteur

Sylvain Dupont

Mise en page et impression

Imprimerie DALTA

Cartographie

Bureau d'étude GIS Solutions Guinées

Illustration et couverture

Ibrahima Kalil Poredaka Diallo

Date d'édition

Août 2015

LISTE DES ACRONYMES

ACEA	Agence Communale de l'Eau et de l'Assainissement
AEP	Alimentation en Eau Potable
ANCG	Association Nationale des Communes de Guinée
BF	Borne Fontaine
CA-G44	Coopération Atlantique – Guinée 44
CL	Collectivité locale
CMC	Charente-Maritime Coopération
COC	Chargé de l'Organisation des Collectivités (Préfecture)
CPE	Comité Point d'Eau
CPGPE	Comité Paritaire de Gestion des Points d'Eau
CR	Commune Rurale
CRG	Crédit Rural de Guinée
CU	Commune Urbaine
DND	Direction Nationale de la Décentralisation
EHA	Eau Hygiène et Assainissement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GNF	Franc Guinéen
LPNDDL	Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
PE	Point d'Eau
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PPI	Périmètre de Protection Immédiat
PTF	Partenaire Technique et Financier
SAE	Système d'Adduction en Eau
SCEA	Service Communal Eau et Assainissement
SIEA	Service Intercommunal Eau et Assainissement
SEG	Société des Eaux de Guinée
SERACCO	Services Régionaux d'Appui aux Collectivités et de Coordination des ONG
SNAPE	Service National des Points d'Eau
SPE	Service Public de l'Eau
UGSPE	Unité de Gestion du Service Public de l'Eau

INTRODUCTION

Ce manuel d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale du service public de l'eau (SPE) capitalise et vulgarise les méthodes et outils d'analyse et de programmation d'une étude, réalisée en 2015, visant à renforcer l'opérationnalisation de la **stratégie nationale du SPE**. Ce travail liminaire a permis, en outre, la formulation de scénarios pour la mise en place de mécanismes de gouvernance locale innovants sur les Préfectures pilotes de Boffa et Kindia.

L'ouvrage se veut simple et facile d'accès; il vise à **répondre aux besoins des élus et décideurs locaux en définissant les grands principes d'un Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement (SCEA) et en présentant synthétiquement les étapes et méthodes à suivre pour sa mise en place**. Une estimation des coûts moyens d'installation et de gestion d'un service public de l'eau est également disponible.

L'intercommunalité y est abordée comme alternative susceptible de favoriser la mise en place de services publics de l'eau plus performants. **Les principes de la coopération intercommunale et une méthodologie pour la mise en œuvre d'un Service Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement (SIEA) sont proposés**.

Les responsables communaux disposeront ainsi d'outils fiables d'aide à la décision et à la planification du Service Public de l'Eau sur leur territoire. Pour renforcer les capacités des communes dans la gestion de leur service, ce manuel pourra être complété par une étude sur la mise en place d'un système d'assainissement.



Délibération du conseil autour du Service Communal Eau et Assainissement

DÉCENTRALISATION ET SERVICE PUBLIC DE L'EAU, LE CONTEXTE GUINÉEN¹

La décentralisation en Guinée, de quoi s'agit-il ?

► Définition

La décentralisation guinéenne, engagée en 1985, est définie comme un processus politique par lequel les communes rurales et urbaines acquièrent l'autorité, les ressources et les capacités nécessaires pour mettre en œuvre des actions et politiques dans les secteurs de compétences qui leur sont transférés.

Trois aspects complémentaires sont considérés pour aboutir à une véritable décentralisation :

- **la décentralisation politique** qui concerne la possibilité pour les élus locaux de prendre des décisions, de formuler et mettre en œuvre des politiques publiques locales.
- **la décentralisation financière** visant à transférer des ressources et à conférer une autonomie de gestion de ces ressources aux communes.
- **la décentralisation administrative** concernant le transfert des capacités permettant l'exécution des décisions et des politiques au niveau communal.

► Aujourd'hui où en est le processus ?

La traduction concrète de ce processus est la création de 342 communes reconnues par la Constitution et dotées d'un organe délibérant élu et d'un exécutif, le Maire et ses adjoints. Les communes disposent d'une administration et de services techniques en charge d'appliquer les politiques locales et de délivrer les services relevant de leurs compétences.

Les communes bénéficient d'une autonomie définie par le **code des collectivités locales** : « Elles sont dotées de la personnalité morale, d'autorités propres et de ressources ». Les communes ne sont pas le dernier maillon d'une chaîne de commandement mais des autorités locales disposant de pouvoirs de décisions dans les limites fixées par la loi.

Le Code des collectivités locales consacre le transfert de **32 compétences** aux communes dont notamment **la gestion de l'eau et des points d'eau**, l'enseignement préscolaire et élémentaire, la salubrité et l'hygiène publique, l'urbanisme, ou encore les soins de santé primaires et la construction et l'entretien de la voirie.

Les communes disposent, au niveau préfectoral et sous-préfectoral, des services de l'Etat en mesure de les appuyer et de collaborer avec elles dans l'exercice de leur mission.



¹Cf. Annexe 1 : Cadre réglementaire du SPE et de la décentralisation en Guinée.

Dans le secteur du Service Public de l'Eau, quel rôle pour les communes ?

Le Service National des Points d'Eau (SNAPE) en charge du développement de l'hydraulique rurale et semi-urbaine en Guinée a élaboré en 2012 **une stratégie nationale pour le développement du Service Public de l'Eau** en cohérence avec la politique de décentralisation. Elle a pour objectif de fournir, de façon durable, une eau de qualité, en quantité suffisante et accessible à tous; elle respecte les principes suivants :

- La commune crée un **Service Communal Eau et Assainissement (SCEA)** et inscrit son fonctionnement à son budget. Elle est propriétaire de l'ensemble des ouvrages hydrauliques sur son territoire mais ne l'exploite pas directement.
- Un Système d'Approvisionnement en Eau (SAE) semi-urbain regroupe l'ensemble des ouvrages qui permettent de distribuer de l'eau aux populations. Les points de distribution sont composés de bornes fontaines, de pompes à motricité humaine et de branchements privés et autres types de points d'eau.
- La commune délègue la gestion du SAE à une **Unité de Gestion du Service Public de l'Eau (UGSPE)**, structure associative qui regroupe les acteurs de ce service (exploitants, fontainiers...) et des représentants des usagers de chaque point de distribution public et des branchements privés pour les villages de plus de mille habitants et les localités voisines. Chaque UGSPE doit ouvrir un compte bancaire qui génère des intérêts.
- L'UGSPE a l'obligation de contracter avec un opérateur privé, établi au niveau de la région et agréé par le SNAPE, qui lui assure l'encadrement des artisans-réparateurs, la fourniture de pièces de rechange de qualité et des prestations de niveau professionnel pour toute intervention sur les systèmes de pompage ou les ouvrages de distribution. Elle rend compte mensuellement de sa gestion à la commune.
- Le **SNAPE** apporte à la commune, à travers ses Directions Régionales, un appui-conseil. Il l'aide à évaluer les performances de la gestion de ses SAE, la qualité des interventions des opérateurs de maintenance, la faisabilité et la conception d'extensions de réseaux, et contrôle la qualité de l'eau.

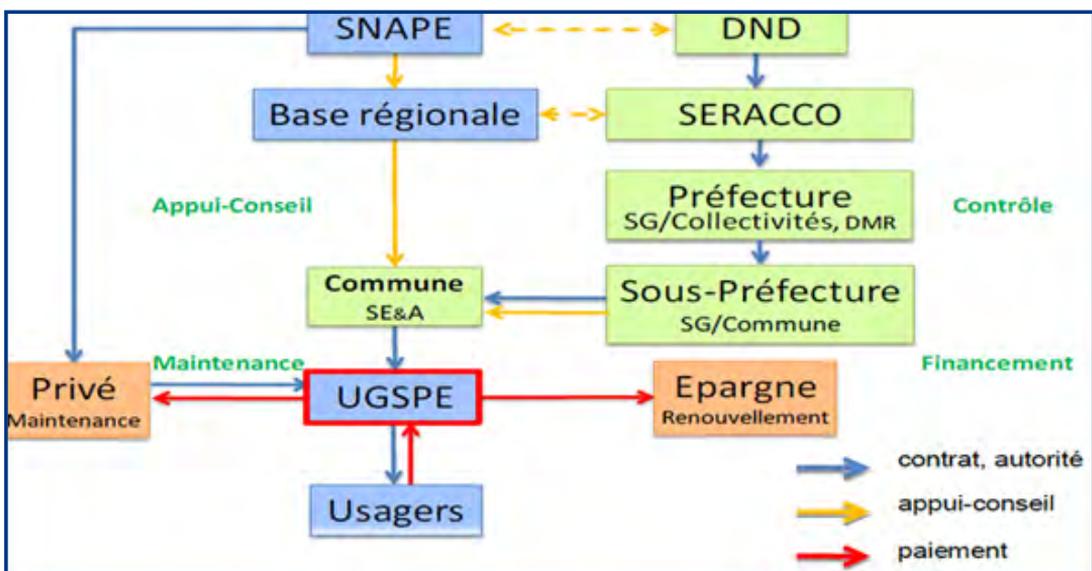


Schéma d'organisation du SPE

► **En matière de décentralisation :**

En pratique, la situation est contrastée. Si l'appui de l'Etat et des partenaires, depuis de nombreuses années, a permis de renforcer les capacités des élus locaux et de leurs services en matière notamment de gestion administrative et financière, de maîtrise d'ouvrage ou encore de planification locale, le paysage de la décentralisation demeure une ébauche lente à venir et les facteurs de blocage sont encore nombreux. Parmi ces limites, on retiendra notamment :

- les dotations financières de l'Etat insuffisantes en faveur des communes et des services d'appui préfectoraux et le faible niveau de recettes fiscales.



- l'insuffisance de cohérence de l'action gouvernementale afin que l'aspect transversal de la décentralisation soit intégré.

- la faiblesse des ressources humaines et matérielles tant au niveau des collectivités locales que de l'administration territoriale.

- des équipes communales qui ont perdu en légitimité depuis la fin de leur mandat officiel en 2010.

- les insuffisances de certains élus locaux.

► **En matière de Service Public de l'Eau :**

Aujourd'hui, malgré les progrès de la décentralisation et l'adoption d'un cadre stratégique, la délivrance d'un Service Public de l'Eau appelle encore, au-delà de la réalisation d'ouvrages, un véritable investissement institutionnel :

- Le respect du statut de maître d'ouvrage de la commune impose de modifier profondément le cycle d'investissement. La mise en place des bases organisationnelles du Service Public de l'Eau doit constituer un préalable strict à la réalisation d'un Système d'Approvisionnement en Eau.

- Il y a encore peu d'opérateurs privés prêts à offrir au niveau régional des services professionnels de maintenance, or ceux-ci sont essentiels pour assurer la continuité d'un service de qualité.
- Tant que les capacités techniques et financières des Directions Régionales du SNAPE et des Communes n'auront été renforcées, il n'est prévu aucun prélèvement, au titre des redevances, sur le produit de la vente de l'eau en dehors de la contribution initiale versée par les usagers et qui permettrait de couvrir les frais de suivi par le SNAPE pendant les trois premières années de fonctionnement.
- Lorsqu'un SAE est bien géré, les recettes de l'UGSPE, normalement déposée dans les agences du Crédit Rural de Guinée (CRG), doivent générer une épargne qui va s'accroître rapidement et constituer une ressource significative pour le financement du suivi du SPE. Or les conditions de sécurisation de cette épargne ne sont pas encore considérées sérieusement. L'instabilité des taux de rémunération de l'épargne au CRG est un frein à la régulation financière du SPE.



Les intérêts bancaires contribuent financièrement au suivi du SPE

GESTION ET DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE COMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT (SCEA) ²

Quelles sont les missions d'un SCEA ?

Les missions d'un SCEA sont:

- Assurer la maîtrise d'ouvrage, le suivi et la sensibilisation des acteurs du SPE.
- Programmer et mobiliser les ressources pour la réalisation de nouveaux investissements en vue de l'amélioration et de l'extension du réseau de distribution.
- Gérer les procédures d'appel d'offre et suivre la réalisation de travaux.
- Conclure un contrat de délégation de gestion avec les UGSPE et veiller à l'organisation institutionnelle.
- Contrôler l'exécution des contrats entre les UGSPE et les opérateurs de maintenances.
- Contrôler, en partenariat avec le fournisseur, l'approvisionnement et la gestion d'un stock décentralisé de pièces détachées.
- Contrôler la réalisation des objectifs d'épargne.
- Prendre des mesures de sanctions appropriées en cas de non-respect des procédures par les UGSPE et exploitants.



Un chargé eau et assainissement communal assure le contrôle de la fonctionnalité d'une pompe

² Cf. Dispositions techniques et administratives de la stratégie nationale du SPE

Quelles tâches le SCEA accomplit-il?



Quel est le budget annuel moyen d'un SCEA en Guinée ? ³

L'analyse des comptes d'exploitation des structures de gestion communale du Service Public de l'Eau des communes échantillons de Kindia et Boffa, et les données transmises par le SNAPE et le MATD, ont permis de modéliser le budget de fonctionnement annuel d'un SCEA pour une commune guinéenne type intégrant les critères de définition suivants :

Indicateurs moyens d'un SCEA type	
Nb de villages et quartiers	40
Superficie (km ²)	841
Nb d'habitants	36 299
Densité population (hab/km ²)	42
Densité villages (km ² /village)	21
Nb de ménages	5 022
Nb bidons payés (23L)	286 193
Volume payé (en M3)	6 582
litre/personne/jour	0,50
Points d'eau	43

³ Cf. Annexe 2 : Budget détaillé d'un SCEA type.

Suivant ce modèle, les recettes et dépenses se répartissent ainsi :

Recettes	SCEA
Autorités publiques	46 281 333
SPE	28 619 305
Intérêts bancaires	7 727 212
Total	82 627 850
Résultat	-31 568 140
% RH et Fcmt/dépenses	38%
% Recettes/dépenses	72%
% Suivi UGSE/Coût total	28%

Dépenses	SCEA
Ressources humaines	20 150 000
Fonctionnement	23 250 333
SPE	24 760 407
Sensibilisation	1 700 000
Institutionnel	7 000 000
Suivi SPE	32 000 000
Analyse	5 335 250
Total	114 195 990

On observe que :

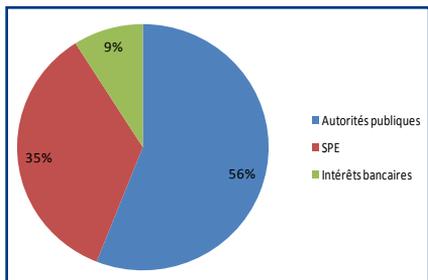
- Le coût annuel d'un SCEA type est de **114 198 990 GNF** soit 3 146 GNF/habitant, 2 854 900 GNF/village ou quartier, 2 655 721 GNF/PE et 17 349 GNF/m³.
- Le niveau de recettes est estimé à **82 627 850 GNF** en supposant que la commune assume seule les coûts de fonctionnement et de ressources humaines (**43 400 333 GNF/an**). Cela représente **38% des dépenses** totales.
- Le résultat est déficitaire : **-31 568 140 GNF/an** . Les coûts de suivi du SPE qui correspondent aux frais des UGSE (10 pour une commune type) et des bases régionales du SNAPE sont trop importants (**32 000 000 GNF/an**).
- Le niveau de consommation (**0,50 litre/personne/jour**) est très faible au regard de la norme internationale (5l/p/j).

Une étude réalisée en 2014 dans la CU de Boffa a estimé le **taux de recouvrement à 22%**. En portant ce taux de recouvrement à 46%, le niveau de consommation du SCEA type augmente à 0,95litre/personne/jour et le budget s'équilibre.

D'où proviennent les recettes ? Pour quelle répartition ?

Les recettes du SCEA proviennent :

- Des recettes issues de la vente de l'eau (35%).
- Des intérêts générés par l'épargne (9%).
- Des autorités publiques : participation communale qui correspond aux dépenses en ressources humaines et fonctionnement et participation communautaire pour la préservation des points d'eau (clôture, portes et tapis de gravier) : 56%.



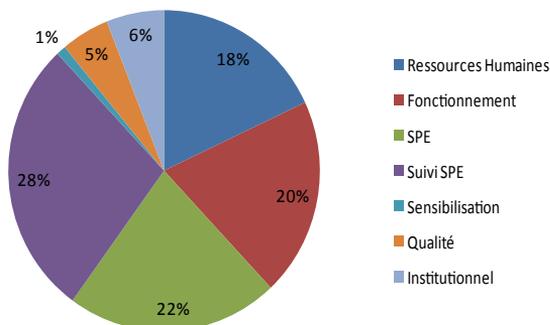
Postes de recettes
Autorités publiques (Commune, communautés)
Vente de l'eau (SPE)
Intérêts bancaires (épargne)



Les recettes de la vente de l'eau permettent d'assurer la gestion et la maintenance des points d'eau

Comment les dépenses sont-elles réparties?

Les dépenses d'un SCEA type se répartissent ainsi :

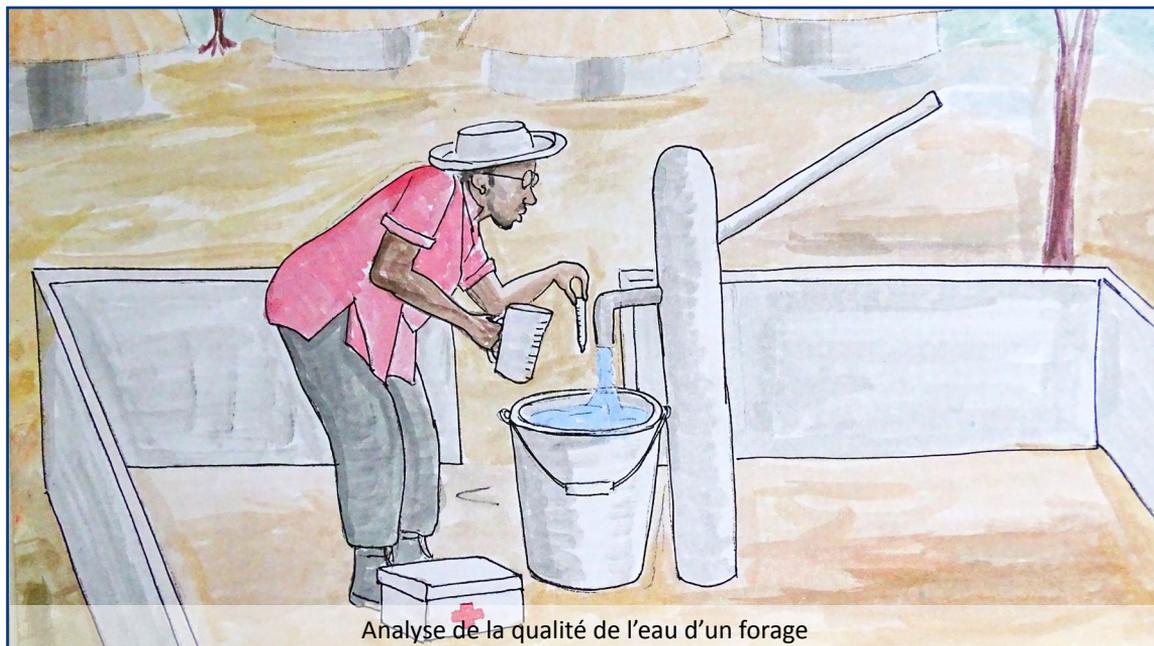


Rubriques	Poste de dépenses
RH	1 Chargé EA
Fonctionnement	Carburant et entretien motos et groupe électrogène, post et télécommunication, amortissement des équipements, assurances, fournitures de bureau
SPE	Opérateur de maintenance Pièces détachées
Suivi SPE	Suivi SNAPE Suivi UGSPE
Sensibilisation	Support pédagogique Radio communautaire
Qualité	Analyse chimique et bactériologique Traitement des PE
Institutionnel	AG, CG Représentation

- Le suivi du SPE (UGSPE + SNAPE) est le poste de dépense principal. Il représente 28% du budget général d'un SCEA type.
- Les dépenses relatives à la maintenance et aux pièces détachées atteignent 22% des coûts.
- Les investissements en fonctionnement représentent 20% des dépenses totales.
- Les ressources humaines comptent pour 18%.
- Les frais institutionnels sont à 6%.
- Les dépenses pour analyse et traitement des points d'eau représentent 5%⁴.
- Les mesures de sensibilisation représentent seulement 1% du coût annuel.

Le SCEA est localisé à la mairie. Les équipements nécessaires pour son fonctionnement sont : une moto, un ordinateur et une imprimante, du mobilier et un système électrique photovoltaïque. Ils sont estimés à l'achat à 55 820 000 GNF. L'amortissement est évalué à 8 185 333 GNF/an.

⁴Cf. annexe 3 : Budget détaillé d'une campagne d'analyse à l'échelle d'un SCEA type.



Construire et réhabiliter des points d'eau, combien ça coûte ?

► Coûts moyens de création et de réhabilitation de points d'eau :

Les coûts de construction et de réhabilitation par type de points d'eau recueillis auprès du SNAPE, des entrepreneurs privés et des partenaires ont permis d'en déterminer une moyenne pour chaque ouvrage (en fonction des données disponibles) :

Coûts de création et de réhabilitation des principaux ouvrages

Rubrique	Création (sans appui à maîtrise d'ouvrage)			Réhabilitation complète (sans appui à maîtrise d'ouvrage)		
	Prix minimum	Prix maximum	Coût moyen	Prix minimum	Prix maximum	Coût moyen
Forage (Vergnet)	70 300 000	96 690 000	82 297 213	16 560 000	45 332 115	37 284 015
Forage (Kardia)			91 342 813			
Forage manuel			34 297 925			
Margelle	6 500 000	12 000 000	7 921 250	3 080 000	5 500 000	4 026 667
Tapis de gravier et clôture*			335 000			335 000
Déferiseur	12 920 000	14 000 000	13 540 000	4 200 000	4 750 000	4 475 000
PPI			4 742 920			
Source	17 010 000	50 806 806	34 391 227			
Puits	35 100 000	48 076 800	41 588 400	13 600 000	15 800 000	14 700 000
BF (SEG)				18 736 428	29 030 773	24 184 830
Impluvium (50m3)			78 112 958			
Impluvium (100m3)			118 172 408			
AEP hybride			2 089 131 099			
Station Hydropur			20 000 euros			
Compteur PMH			4 800 000			
Appui à la maîtrise d'ouvrage	2%	7%	6%	2%	7%	6%

*L'installation et l'entretien des tapis de gravier, clôtures et portes sont généralement considérés comme un apport communautaire.

La main d'oeuvre est intégrée dans les différents prix. Les économies réalisées en fonction de la taille des lots de travaux sont annulées en proportion par les frais de déplacement entre les sites.

► Coûts moyens pour la réhabilitation d'un parc de forages :

En rapportant les coûts moyens de réhabilitation des forages au diagnostic technique des points d'eau des communes échantillons de Boffa et Kindia, il a été possible de modéliser les coûts d'investissement moyens pour la réhabilitation d'un parc de forages à l'échelle d'une ou plusieurs communes :

- Il faut compter une moyenne de 21 265 163 GNF/forage ou de 22 281 633 GNF/forage en intégrant l'appui à la maîtrise d'ouvrage.
- La part communautaire moyenne pour la réhabilitation des tapis de gravier, clôtures et portes s'élève alors à 244 754 GNF/forage.



LE SERVICE COMMUNAL DE L'EAU A L'ÉPREUVE DU TERRAIN : EXEMPLES DE BOFFA ET KINDIA

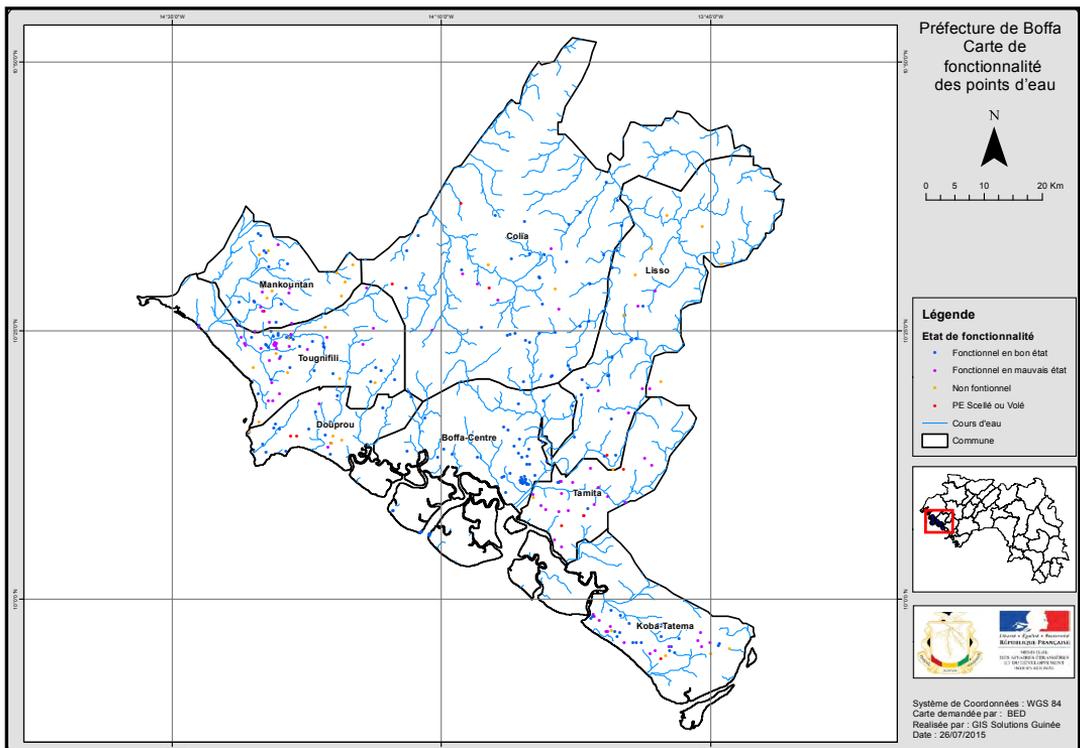
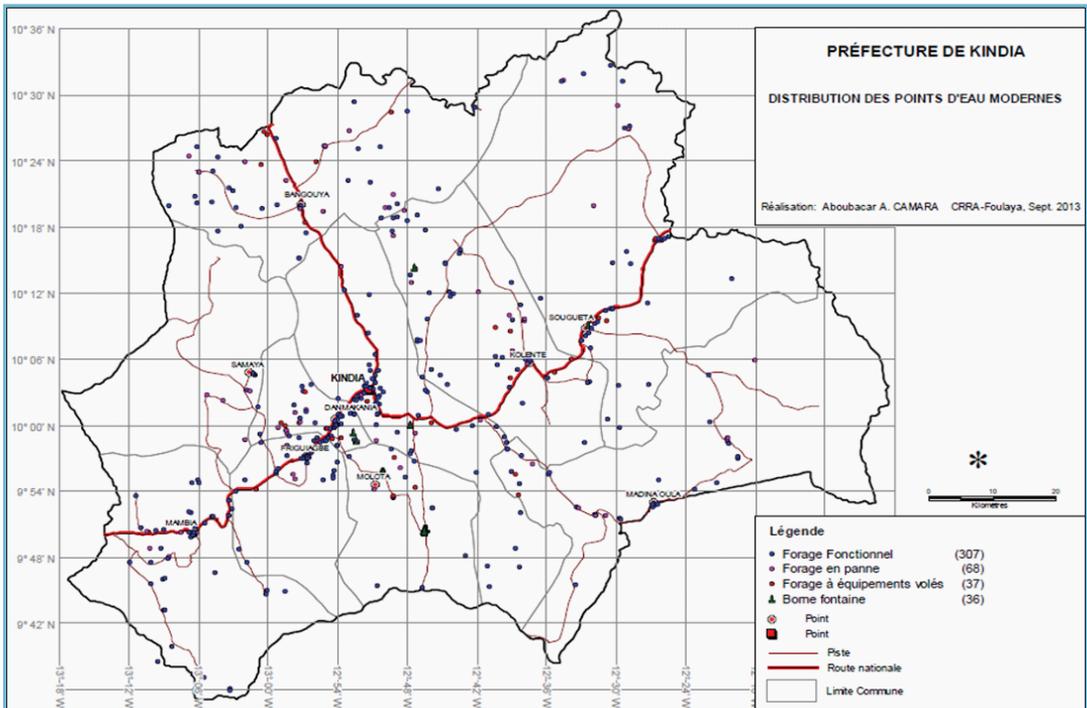
Présentation synthétique et comparaison des territoires :

Les principaux indicateurs de références sur les deux territoires étudiés se résument ainsi :

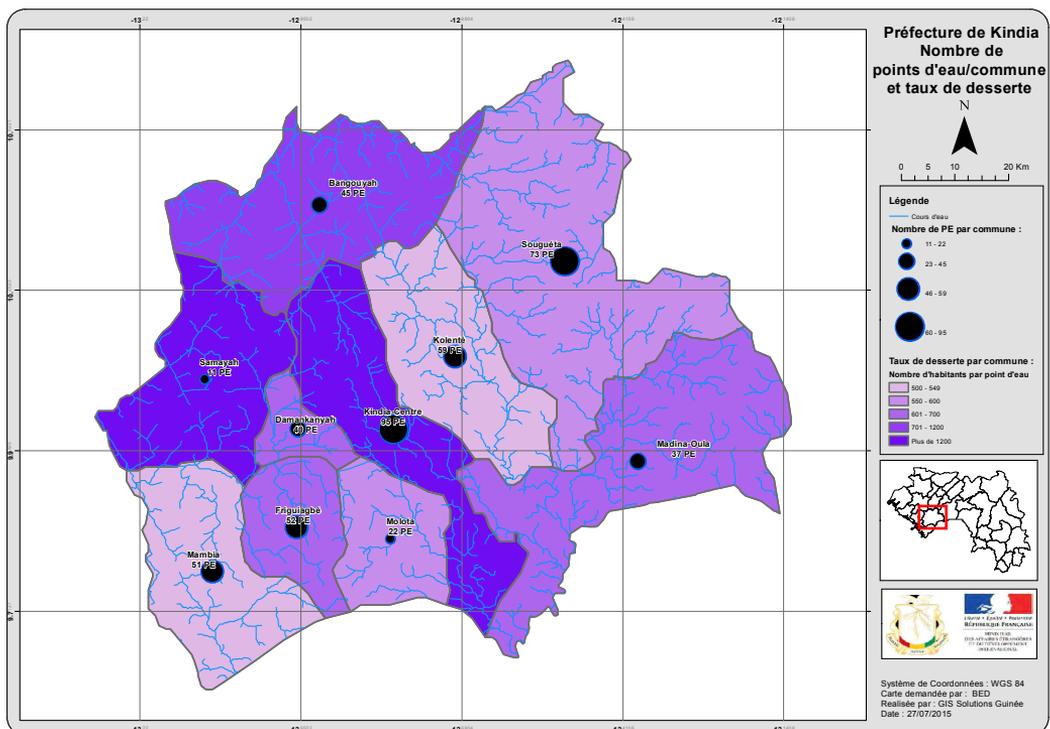
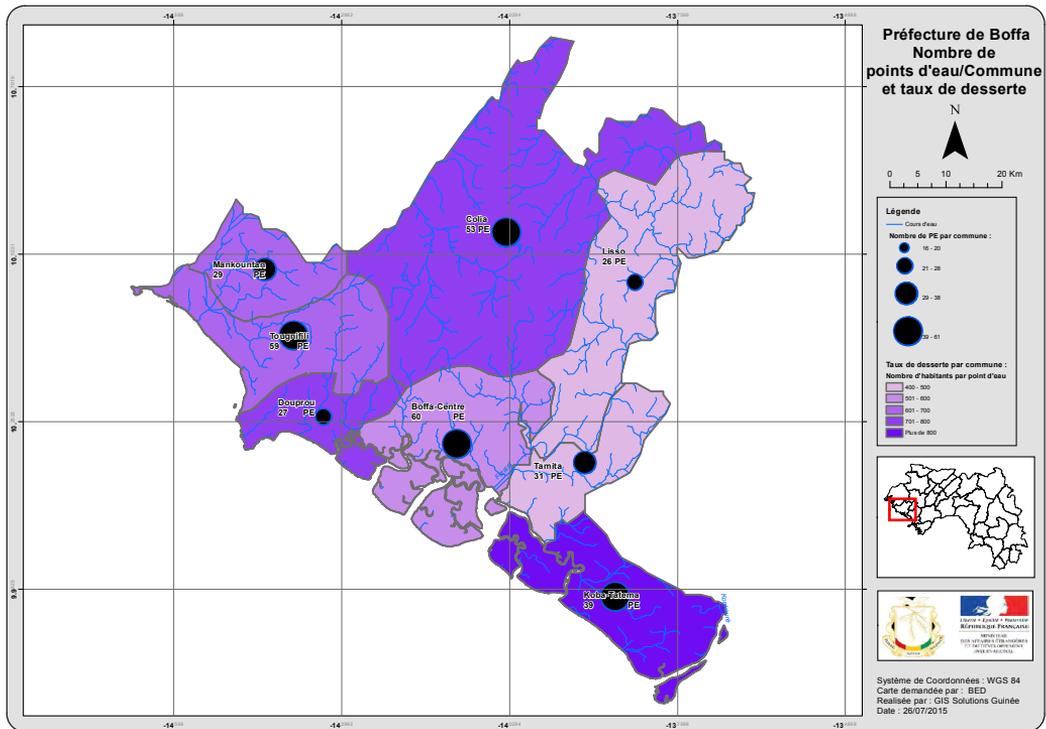
Indicateurs préfectoraux de références	KINDIA	BOFFA
Superficie (km ²)	9 046	6 090
Population	438 315	215 063
Densité de population (hab/km ²)	48	35
Nb de communes	10	8
Nb de villages	431	290
Nb de points d'eau	486	324
% de forage	86,4%	91,4%
Taux de desserte (norme : 1 PE/300 hab)	33,3%	45,2%
% de fonctionnalité des points d'eau	67%	79,3%
% de vente au volume	42,2%	50,3%
% de CPE	82,8%	84,1%
Ress moyennes de fonctionnement des communes (GNF)	107 323 750	29 736 596
Ress moyennes d'investissement des communes (GNF)	998 604 250	245 260 800
Ress moyennes de fonctionnement du SCEA (GNF)	887 355	62 500
Ress moyennes d'investissement pour le SCEA (GNF)	1 369 884	8 701 367
Ress moyennes des communes pour l'intercommunalité (GNF)	447 222	0

- La superficie de la Préfecture de Kindia est plus importante; elle abrite une population deux fois plus nombreuse et contient deux communes et 141 villages ou quartiers de plus que celle de Boffa.
- Le nombre de points d'eau est plus important à Kindia mais le taux de desserte et leur état de fonctionnalité est meilleur à Boffa. Le principe de la vente de l'eau au volume semble aussi mieux respecté à Boffa. La grande majorité des points d'eau est gérée par des Comités Point d'Eau (CPE) dans les deux Préfectures.
- Le différentiel entre les recettes communales de Kindia et Boffa s'explique par l'écart de développement économique entre les deux territoires et l'implantation d'industries extractives à Kindia.
- De manière générale, une part très marginale des recettes communales est allouée au fonctionnement ou à l'investissement du SCEA ou à la caisse de péréquation de l'inter-collectivité.

Répartition et fonctionnalité des points d'eau :



Nombre de points d'eau par commune et taux de desserte



Comment évaluer la capacité financière d'une Commune pour gérer et développer son SCEA ?

► Confrontation des coûts pour la mise en place d'un SCEA avec les ressources propres des communes :

Pour évaluer la capacité financière d'une commune à gérer son SCEA, il faut rapporter les coûts fixes de fonctionnement du service (dépenses en RH et équipement) aux nombre d'habitants/ superficie (km²) et de les comparer aux capacités budgétaires de fonctionnement de la collectivité. À Boffa et Kindia nous observons les résultats suivants :

Boffa	Ressources propres Moyennes triennale 2012/2014 (en GNF)	Hab/km2	Coûts supportés par les communes	Pourcentage ressources propres
Commune Urbaine	62 460 663	45	46 766 965	74,9
Koba	20 300 667	47	48 456 039	238,7
Mankountan	22 043 104	25	25 796 139	117
Douprou	26 241 467	52	53 733 732	204,8
Lisso	19 320 533	14	13 991 390	72,4
Tougnifily	40 173 822	77	80 059 671	199,3
Tamita	24 707 067	21	22 012 602	89,1
Colia	22 645 452	34	35 200 515	155,4
TOTAL	237 892 774	315	326 017 053	137

KINDIA	Ressources propres Moyenne biannuelle 2012/2013 (en GNF)	Hab/km2	Coûts supportés par les communes	Pourcentage ressources propres
Kolente	96 304 831	28	29 330 915	30,5
Friguiagbé	20 263 158	42	43 888 996	216,6
Sougueta	116 985 267	40	41 155 206	35,2
Molota	123 995 596	14	14 831 483	12,0
Mambia	46 072 178	77	79 572 719	172,7
Damakania	31 494 089	235	242 528 960	770,1
Madina-Oula	109 238 299	26	26 350 948	24,1
Bangouya	78 199 108	19	19 788 947	25,3
Samaya	106 594 615	36	36 694 819	34,4
Commune Urbaine	306 212 706	338	349 515 193	114,1
TOTAL	1 035 359 845	855	883 658 186	85,3

- Les ressources propres des communes de Kindia couvrent à peine les besoins financiers pour le fonctionnement normal d'un SCEA (85,3%).
- A Boffa, ces coûts surpassent les ressources de fonctionnement des communes (137%).

► Confrontation des ressources d'investissement avec les besoins de la commune (réhabilitation et création de forage)

KINDIA	Ressources Investissements - Moyenne biennale 2012/2013	Coûts de réhabilitation des forages	Coûts de création de nouveaux forages	Coûts de réhabilitation des défériseurs	Coûts de construction de défériseurs	Total des investissements	Frais réhabilitation / ressources annuelles d'investissements	Frais création / ressources annuelles d'investissements
Kolente	1 193 590 661	1 270 053 081	3 926 481 570	8 950 000	28 704 800	5 234 189 451	107%	331%
Friguiajbé	422 895 357	1 158 644 916	5 497 074 198	4 475 000	0	6 660 194 114	275%	1300%
Sougueta	630 948 837	980 391 852	5 758 839 636	22 375 000	57 409 600	6 819 016 088	159%	922%
Molota	591 813 927	311 942 862	1 657 847 774	0	0	1 969 790 636	53%	280%
Mambia	3 103 601 177	1 136 363 283	3 228 440 402	17 900 000	0	4 382 703 685	37%	104%
Damakania	1 323 166 510	891 265 320	3 926 481 570	0	0	4 817 746 890	67%	297%
Madina-Oula	949 440 483	824 420 421	3 577 460 986	8 950 000	0	4 410 831 407	88%	377%
Bangouya	457 352 347	1 002 673 485	11 517 679 272	4 475 000	0	12 524 827 757	220%	2518%
Samaya	542 335 332	245 097 963	5 235 308 760	0	0	5 480 406 723	45%	965%
Commune Urbaine	459 319 059	1 448 306 145	40 922 663 474	8 950 000	14 352 400	42 394 272 019	317%	8913%
TOTAL	9 674 463 688	9 269 159 328	85 248 277 642	76 075 000	100 466 800	94 693 978 770	97%	882%

BOFFA	Ressources Investissements - Moyenne triennale 2012/2014 (en GNF)	Coûts de réhabilitation des forages	Coûts de création de nouveaux forages	Coûts de réhabilitation des défériseurs	Coûts de construction de défériseurs	Total des investissements	Frais réhabilitation / ressources annuelles d'investissements	Frais création / ressources annuelles d'investissements
Commune Urbaine	109 002 819	0	3 839 226 424	4 475 000	43 057 200	3 886 758 624	4%	3562%
Koba	165 804 477	846 702 054	11 343 168 980	17 900 000	129 171 600	12 336 942 634	521%	6919%
Mankountan	443 965 619	423 351 027	2 530 399 234	17 900 000	14 352 400	2 986 002 661	99%	573%
Douprou	391 681 741	601 604 091	3 751 971 278	17 900 000	14 352 400	4 385 827 769	158%	962%
Lisso	419 305 207	557 040 825	1 221 572 044	49 225 000	43 057 200	1 870 895 069	145%	302%
Tougnifly	519 845 533	1 158 644 916	4 450 012 446	8 950 000	200 933 600	5 818 540 962	225%	895%
Tamita	224 240 246	668 448 990	1 483 337 482	8 950 000	43 057 200	2 203 793 672	302%	681%
Colia	178 762 357	1 180 926 549	5 758 839 636	17 900 000	114 819 200	7 072 485 385	671%	3286%
TOTAL	2 452 607 999	5 436 718 452	34 378 527 524	143 200 000	602 800 800	40 561 246 776	228%	1426%

- Les ressources d'investissements des communes de Kindia sont insuffisantes pour couvrir les besoins financiers (réhabilitation ou création de forages et défériseurs) des SCEA. Ces besoins sont estimés à 97% des capacités financières d'investissement des communes pour les frais de réhabilitation et à 882% en création de nouveaux forages et défériseurs.

- A Boffa, ces coûts surpassent également les ressources des communes. Ils représentent 228% des capacités financières d'investissement des communes pour une campagne de réhabilitation et 1426% pour l'aménagement de nouveaux forages et défériseurs.

=> En l'état actuel, les capacités financières générales des communes de Boffa et de Kindia ne suffisent donc pas à assurer la gestion et le développement de leur SCEA conformément aux missions qui leur sont dévolues. D'après la base de données du MATD, ce constat vaut pour l'écrasante majorité des communes guinéennes.

A la lumière de ces résultats, l'approche intercommunale visant à mutualiser et renforcer les ressources humaines, techniques et financières des communes paraît pertinente.

L'INTERCOMMUNALITÉ EN GUINÉE, QUEL CONTEXTE ?

L'intercommunalité, de quoi s'agit-il ?

L'**intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existantes entre les communes**. Elle permet aux communes de se regrouper soit pour assurer certaines prestations, soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme. L'intercommunalité qui regroupe les collectivités locales se différencie de la coopération décentralisée visant à créer des liens avec des collectivités locales étrangères.

À la différence des communes, les structures intercommunales n'ont que des **compétences limitées** (principe de spécialité). Les communes leur transfèrent les attributions nécessaires à l'exercice de leurs missions et elles se trouvent investies, à leur place, des pouvoirs de décision et d'exécution (principe d'exclusivité). On distingue deux types d'intercommunalité :

- **La forme souple ou associative** (dite sans fiscalité propre), financée par les contributions des communes qui en sont membres. Elle leur permet de gérer ensemble des activités ou des services publics ;
- **La forme approfondie ou fédérative** (dite à fiscalité propre), caractérisée par l'existence de compétences obligatoires et par une fiscalité propre.

Les collectivités peuvent se rassembler à l'échelle de communes limitrophes, en fonction de la cohérence des territoires retenus, ou en fonction d'un rassemblement administratif tel qu'à l'échelle d'une Préfecture.

Quel est le cadre juridique de l'intercommunalité en Guinée ?

La loi guinéenne définit l'intercommunalité à travers les groupements de collectivités locales. D'après le **code des collectivités locales** en vigueur, dans son titre premier à **l'article 62** :

*« Deux ou plusieurs collectivités locales peuvent s'associer en regroupement lorsque leurs Conseils ont fait connaître par délibérations concordantes leur volonté d'association en vue soit de réaliser en commun un projet d'utilité publique, soit de gérer en commun un bien ou un droit indivis, soit de gérer en commun un service administratif ou un service public. Les regroupements de collectivités locales sont des **groupements d'intérêt public** constitués entre deux ou plusieurs collectivités locales en vue d'exercer en commun, dans un but non lucratif, certaines attributions conférées aux collectivités locales. Une collectivité locale peut faire partie de plusieurs regroupements différents portant sur des objets différents. L'association en regroupement est obligatoire lorsque plusieurs collectivités locales possèdent en commun des biens ou des droits indivis ».*

L'article 63 précise : *« Des collectivités locales autres que celles primitivement associées en regroupement peuvent adhérer au regroupement selon les règles régissant celui-ci. La décision d'admission n'est effective qu'après ratification par les Conseils de toutes les collectivités intéressées ».*

Dans ce contexte, quelques initiatives intercommunales ont pu voir le jour en Guinée sur un mode associatif. Leur existence reste subordonnée aux concours techniques et financiers de partenaires. Une réflexion est en cours au niveau national pour renforcer ce cadre juridique et accorder à ces dispositifs le statut d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion.

INTERCOMMUNALITÉ ET SERVICE PUBLIC DE L'EAU EN GUINÉE ? POURQUOI ET COMMENT ?

Quels avantages pour la gestion du Service Public de l'Eau ?

L'intercommunalité peut permettre de :

- Favoriser l'émulsion par le développement de **concurrences positives** entre les communes dans l'établissement des bases organisationnelles du Service Public de l'Eau.
- **Créer des marchés plus importants** dans l'objectif d'attirer davantage d'opérateurs privés susceptibles de pouvoir répondre aux exigences d'un service professionnel de maintenance.
- Réaliser des économies d'échelles dues à une **mutualisation des moyens (humains et techniques)** pour financer le fonctionnement de la structure en charge du suivi local du Service Public de l'Eau.
- Assurer un service dépassant la compétence d'une seule commune. Se constituer en interlocuteur unique et bénéficier d'une **capacité de négociation renforcée** face aux institutions nationales.
- Augmenter la solvabilité et la crédibilité des communes à l'égard des partenaires.
- Simplifier la gestion du service **en facilitant le suivi, le recensement et le déploiement du SPE en lien avec les services déconcentrés de l'État.**



Quels écueils faut-il éviter ?

La solution intercommunale est donc a priori séduisante ; elle doit toutefois, pour fonctionner, respecter certaines règles. En effet, il s'agit d'une démarche volontaire à laquelle les élus doivent adhérer pleinement en acceptant de déléguer un peu de leur pouvoir. Ainsi, les règles de fonctionnement sont très importantes pour pallier toutes difficultés ultérieures (conditions d'entrée ou de retrait d'une commune, questions budgétaires, etc.). A ce titre certaines difficultés peuvent être rencontrées liées à :

- Des différences de point de vue et de gouvernance entre les collectivités membres.
- Un manque de concertation et de transmission de l'information.
- Des différences culturelles et/ou liées à la pertinence des territoires qui peuvent entraver la coopération.
- Des difficultés de financements.

Quelle organisation pour un Service Intercommunal Eau et Assainissement (SIEA) ?

Les missions et tâches dévolues au SIEA seraient identiques à celles d'un SCEA, auxquels s'ajouterait une fonction de plaidoyer auprès des instances nationales et internationales.

L'organisation et la gouvernance différencieraient sensiblement: les réflexions et concertations menées auprès des acteurs locaux ont en effet mis en exergue la nécessité, dans le cadre de la mise en place d'une intercommunalité préfectorale, d'un **découpage géographique du territoire en zones d'intervention spécifiques et la création d'UGSPE inter-villageois**.

► **Au niveau local, rationalisation des UGPSE avec création d'UGSPE inter-villageois et de comités villageois :**

- Dans ce modèle, les UGSPE inter-villageois pourraient fédérer plusieurs villages (5 à 10) de plus de mille habitants d'une même zone géographique (à l'image du Sénégal). Elles comprendraient entre onze et douze points d'eau en moyenne et pourraient regrouper des villages sur deux communes limitrophes. Les membres de l'UGSPE inter-villageois seraient désignés par les comités villageois.
- Les comités villageois seraient des structures informelles regroupant l'ensemble des acteurs concernés au niveau de chaque village disposant d'un point d'eau.
- Les missions des UGSPE inter-villageois seraient les mêmes que celles des UGSPE classiques.

L'avantage principal de cette nouvelle organisation serait de **réduire le nombre de comptes bancaires et les trajets nécessaires aux dépôts réguliers** des sommes récoltées (les institutions bancaires se trouvent souvent dans le chef-lieu des collectivités, voire des collectivités voisines).

► Sur le plan de la maîtrise d’ouvrage, création du Service Intercommunal Eau et Assainissement:

Les concertations au niveau local comme national ont permis de définir, en conformité avec le cadre juridique en vigueur, l’organisation d’un SIEA comme suit :

Organes	Composition	Fonctions
Conseil Intercommunal (CI)	<ul style="list-style-type: none"> - Des conseillers intercommunaux désignés parmi les représentants de chaque conseil communal concerné, accompagnés d’un représentant d’UGSPE inter-villageoise par zone d’intervention - Un Président élu parmi les conseillers intercommunaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Instance décisionnelle décidant en Assemblée Générale (1/an) de l’administration des organes et de l’application des statuts. - Le Conseil peut aussi se réunir sous forme de commissions thématiques de travail en fonctions des compétences déléguées.
Bureau Exécutif (BE)	<p>Composé de conseillers intercommunaux, de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Président, chargé d’exécuter les décisions du Conseil et d’organiser le développement de l’intercommunalité. - Un Vice-Président, chargé de l’administration. Un Vice-Président, chargé de la trésorerie. Un Vice-Président, chargé du développement et de la qualité du service. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé du suivi et de la gestion quotidienne de toutes les décisions issues du conseil Intercommunal. - Contrôle le fonctionnement du SIEA. - Le BE doit ouvrir un compte au niveau d’une banque de proximité dont le Président, le Trésorier et le Directeur exécutif du SIEA seraient les cosignataires. - Il se réunit au minima trimestriellement.
Service Technique EA	<ul style="list-style-type: none"> - Un Directeur exécutif, responsable de la gestion et de la coordination du service. - Un Responsable Administratif et Financier (RAF). Un à deux Chargés Eau et Assainissement par zone d’intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé du suivi et du contrôle de la gestion du SPE déléguée aux UGSPE inter-villageoises. - Chargé de l’animation et de la sensibilisation des UGSPE inter-villageoises et des comités villageois.

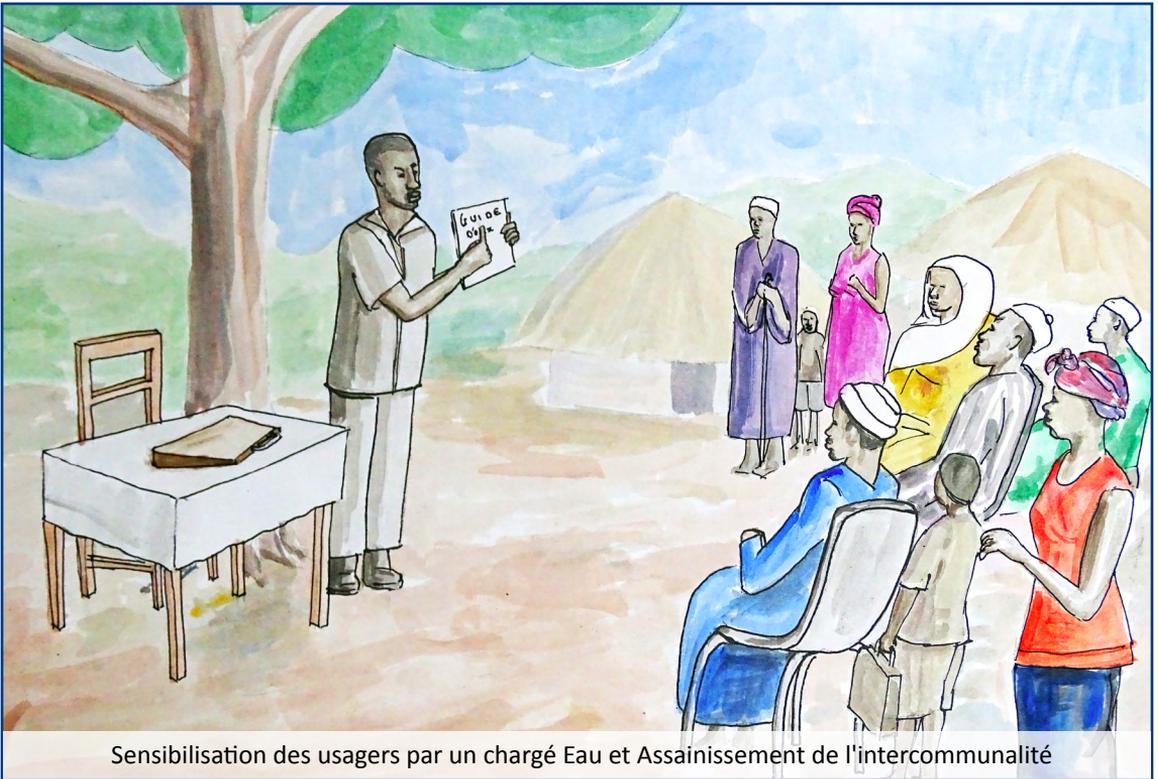
- La commune urbaine accueillerait le siège du SIEA et les communes centrales des zones d’interventions les antennes locales. Les bâtiments seraient mis à disposition par les communes abritant le SIEA. Les équipements d’un SIEA seraient les mêmes qu’un SCEA en proportion du volume d’activité géré et des effectifs employés⁸.

- Les frais associés au suivi du SPE seraient pris en charge par le budget intercommunal conformément à la stratégie nationale. Pour ce faire, un fonds intercommunal de suivi du SPE serait constitué et abondé par les droits d’adhésion et cotisations annuelles des communes membres.

- Il paraît indispensable, pour garantir la libre administration du SIEA, de dissocier le financement du SIEA du suivi réalisé par la base régionale du SNAPE en séparant le compte de l’intercommunalité du fonds décentralisé.

On retrouve dans la description de cette organisation un schéma évoqué dans la stratégie nationale (p.58) pour la mise en place de fonds régionaux intercommunaux dédiés au financement du suivi et à la mutualisation des risques avec une participation du SNAPE et de la Direction Nationale de la Décentralisation (DND).

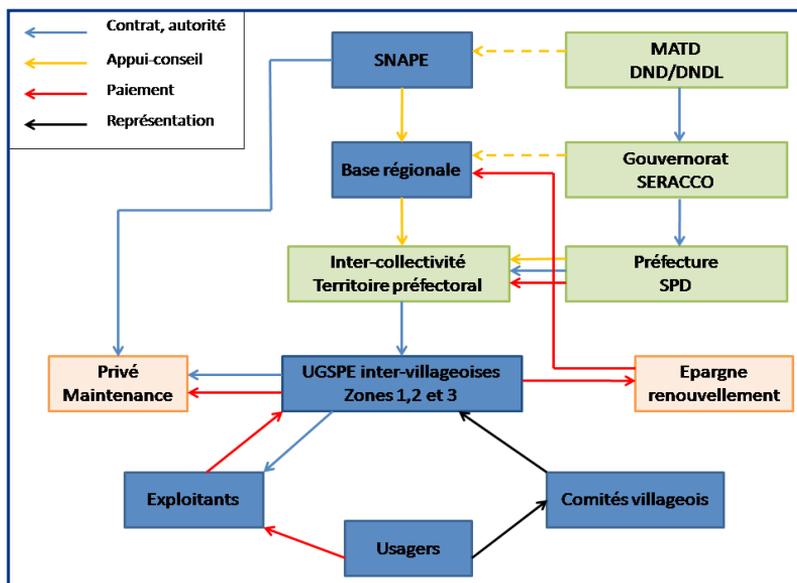
⁸ Cf. annexe 4 : Liste des équipements d’un SCEA et d’un SIEA types.



Sensibilisation des usagers par un chargé Eau et Assainissement de l'intercommunalité

► Schéma d'une intercommunalité à l'échelle préfectorale

Le schéma ci-dessous reprend les orientations de la stratégie nationale avec un système d'appui conseil, de contrôle, de contrat, d'autorités et de transmission de l'information relié aux bases régionales et au siège du SNAPE, ainsi qu'aux Préfectures, SERRACO et Directions nationales de la Décentralisation et du Développement local.



L'échelle de ce schéma préfectoral et la taille du service technique sont modulables en fonction du périmètre d'intervention et des compétences déléguées.

Quelles étapes suivre pour réussir la mise en place d'un Service Intercommunal Eau et Assainissement⁹ ?

1) L'initiation du processus et la négociation du partenariat pour l'accompagnement :

- Préciser les contours du projet.
- Mobiliser les communes intéressées.
- Créer un comité de pilotage.
- Définir les objectifs et résultats généraux.
- Identifier des PTF susceptibles d'accompagner techniquement et financièrement le SIEA et définir les modalités d'appuis.

2) La préparation des documents de base et leur validation par les communes :

- Organisation d'un atelier préparatoire à la création du SIEA.
- Préciser les missions et raisons d'être du SIEA.
- Préciser les activités : élaborer un plan d'action global.
- Définir le dispositif organisationnel.
- Préciser le rôle et les responsabilités vis-à-vis des communes membres.
- Définir les méthodes de calcul des contributions financières.
- Elaborer un projet de convention.
- Elaborer un document de présentation du SIEA.
- Faire valider les documents par chaque commune.

3) La création formelle du SIEA et sa reconnaissance officielle :

- Mettre en commun les différents enrichissements.
- Organiser une réunion constitutive.
- Adopter les textes et documents.
- Elire le Conseil Intercommunal (CI) et le Bureau Exécutif (BE) du SIEA.
- Faire reconnaître officiellement le SIEA à la Préfecture.

4) La mise en place du dispositif permanent d'administration et de gestion du SIEA :

- Recruter un directeur exécutif pour gérer au quotidien le SIEA.
- Assurer un plaidoyer auprès des ministères pour la mise à disposition de détachés de la fonction publique (Chargé Eau et Assainissement et Responsable Administratif et Financier).
- Doter l'équipe permanente des moyens logistiques et financiers pour débiter les activités.
- Constituer, organiser et former l'équipe technique et administrative.
- Elaborer et mettre en œuvre un Programme de Travail Annuel (PTA).
- Elaborer un manuel de procédures administratives, comptables et organisationnelles du SIEA.
- Suivre, évaluer et contrôler les activités des UGSPE intervillageoises avec une mission parallèle de sensibilisation.
- Elaborer un Plan de Développement du SIEA et mobiliser des partenariats supplémentaires.

⁹ Cf. annexe 5 : Tableaux récapitulatifs des étapes à suivre pour la création d'un SIEA.

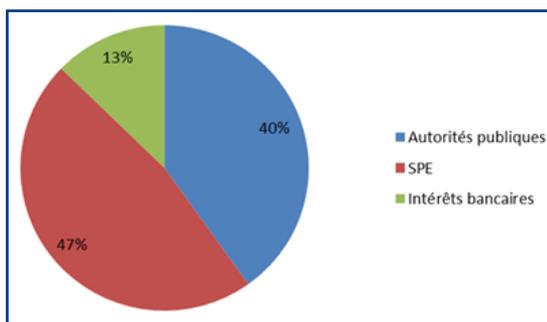
COMPARAISON DES MODÈLES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

L'enjeu actuel est l'appropriation par les communes de la compétence Eau et Assainissement qui leur est transférée. Pour ce faire, elles doivent opérer un choix entre l'approche communale ou l'approche intercommunale. Mais comment comparer ces modèles ? Lequel retenir et en fonction de quels critères ? L'intercommunalité est-elle réellement gage d'une hausse des performances ? Les modélisations suivantes nous apportent quelques éclairages.

Quelle serait la répartition des recettes pour un SIEA préfectoral à Kindia et Boffa ? Quels seraient les gains par rapport à un SCEA type ?

Les modélisations des SIEA préfectoraux de Kindia et Boffa ont une répartition identique de leurs recettes. Elles intègrent une contribution financière moyenne de 10 000 000 GNF/commune/an au titre du SIEA (43 400 333 pour un SCEA type). Elles reposent aussi sur le détachement négocié de fonctionnaires aux postes de chargés EA et de RAF (leurs salaires sont ici revalorisés).

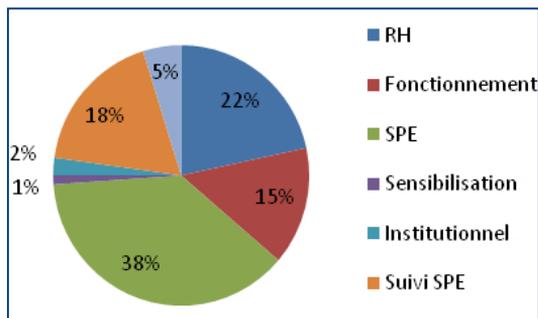
Pour le SCEA type, en supposant une participation communale de 10 000 000 GNF, les recettes ne représentent que 41% des dépenses, alors qu'elles atteignent 87% sur le modèle intercommunal de Kindia¹⁰ (77% sur Boffa). Globalement, les coûts de gestion du SPE dans un cadre intercommunal augmentent moins que les recettes du SPE.



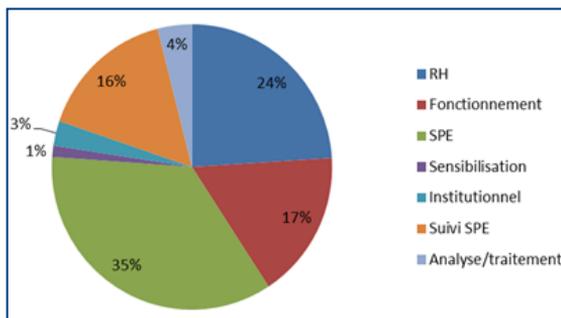
Répartition des recettes des SIEA de Kindia et de Boffa

Quelle serait la répartition des dépenses pour les SIEA préfectoraux de Kindia et Boffa ?¹¹ Quels gains par rapport à un SCEA type ?

Le modèle intercommunal de Kindia, grâce à une échelle d'intervention plus importante, rentabilise davantage ces ressources humaines et son fonctionnement qui représentent 37% du budget total (41% à Boffa). En comparaison pour le SCEA type, les dépenses en ressources humaines et fonctionnement constituent 38% des dépenses totales (masse salariale moins importante).



Répartition des coûts pour le SIEA préfectoral de Kindia



Répartition des coûts pour le SIEA préfectoral de Boffa

¹⁰ Les communes de Kindia sont avantagées par une contribution financière du CPD financée par les taxes minières.

¹¹ La composition et le calcul des recettes et dépenses seraient les mêmes que pour le SCEA type. Cf. Annexe 6 : Budget détaillé d'un SIEA.

On constate que :

- Les coûts de suivi du SPE (UGSPE + bases régionales du SNAPE) sont nettement inférieurs lorsque les UGSPE sont regroupées. Ils représentent 28% des dépenses du SCEA type contre 16 à 18% suivant les modèles intercommunaux.
- Le poids des autres postes de dépenses est comparable.

La stratégie nationale prévoit deux opérateurs de maintenance par région administrative mais toutes ne disposent pas d'entreprises compétentes pour couvrir correctement leur territoire. La réactivité du service de maintenance est pourtant un gage de qualité du SPE.

Pour y remédier, l'intercommunalité pourrait décider d'instaurer un marché unique sur sa zone d'intervention et contractualiser directement avec un opérateur formé au préalable. Les responsabilités et frais attribués au suivi des UGSPE seraient à nouveaux diminués. L'intercommunalité centraliserait alors les recettes de la vente de l'eau sur son compte bancaire, facilitant ainsi le contrôle des flux financiers.



Un opérateur de maintenance assure la réparation d'une pompe sous le contrôle d'un fontainier

Synthèse des dépenses intercommunales par indicateurs de références. Quels gains par rapport à un SCEA type ?

Indicateurs	SCEA type	SIEA Kindia	SIEA Boffa
Nb de villages et quartiers	40	431	290
Nb de communes	1	10	8
Superficie (km ²)	841	9 046	6 090
Nb d'habitants	36 299	438 315	215 063
Densité population (hab/km ²)	42	48	35
Densité villages (km ² /village)	21	21	21
Nb de ménages	5 022	62 612	27 785
Nombre de bidons (23l) payés	286 193	3 132 845	2 130 674
Volume payé (en m ³)	6 582	72 055	49 005
litre/personne/jour	0,50	0,45	0,62
Points d'eau	43	486	324
Dépenses/indicateurs	SCEA	SIEA Kindia	SIEA Boffa
Coût/village et quartier	2 854 900	1 779 568	2 021 416
Coût/commune	114 195 990	76 699 402	73 276 338
Coût/superficie (km ²)	135 786	84 788	96 258
Coût/nb d'habitants	3 146	1 750	2 726
Coût /hab/superficie (km ²)	2 718 952	15 829 319	16 599 895
Coût /village/superficie (km ²)	5 431 438	36 543 712	27 914 795
Coût masse salariale/M3 payé	3 061	2 302	2 870
Coût/volume payé (m ³)	17 349	10 644	11 962
Coût/Point d'eau	2 655 721	1 578 177	1 809 292
Résultats et statistiques	SCEA	SIEA Kindia	SIEA Boffa
Résultat/volume payé (m ³)	-4 796	-1 422	-2 705
Résultat/Point d'eau	-734 143	-210 788	-409 207
% RH et Fcmt/dépenses	38%	36%	41%
% Recettes/dépenses	43%	87%	77%
% Intérêts/frais suivi SPE	24%	61%	62%
% Suivi UGSE/Coût total	28%	18%	16%
% de recouvrement pour équilibre budgétaire	66%	38%	38%

Pour pouvoir évaluer la pertinence des coûts et les comparer objectivement, il faut pouvoir les rapporter par indicateur :

- Les dépenses par commune sont en moyenne de **74 987 870 GNF/an**, si elles font partie d'une intercommunalité de niveau préfectorale, **contre 114 195 990 GNF/an** pour la simulation d'un Service Communal type.

- Le coût par point d'eau (**1 693 734 GNF** en moyenne sur les deux SIEA) est nettement réduit par rapport à celui d'un SCEA type (2 655 721 GNF). Le coût rapporté au volume d'eau est en moyenne de **11 303 GNF** pour les intercommunalités alors qu'il est de **17 349 GNF** avec le SCEA type.

- Les résultats, bien que partout déficitaires, demeurent éloquentes puisque le résultat moyen par point d'eau progresse de **- 1 510 895 GNF/PE/an (SCEA type)** à **- 210 788 GNF/PE/an (SIEA de Kindia)**.

- Si l'on estime le taux de recouvrement à 22%, il suffirait que les modèles de SIEA intercommunaux obtiennent un **taux de recouvrement de 38% (66% pour le SCEA, en supposant une contribution communale de 10 000 000 GNF)** pour trouver l'équilibre.

CONCLUSION : ÉLÉMENTS CLÉS À CONSIDÉRER POUR L'APPLICATION DE CES SCÉNARIOS SUR TOUT TERRITOIRE

La comparaison entre l'approche communale et l'approche intercommunale révèle un net gain d'efficacité en faveur de la seconde. L'enjeu est en effet d'équilibrer les modèles de gestion du Service Public de l'Eau ; **l'intercommunalité est, en cela, intéressante puisqu'elle permet non seulement une mutualisation des ressources et moyens développés mais aussi et surtout une hausse des performances.** Liberté appartient néanmoins aux communes de choisir leur propre modèle.

Dans tous les cas, la mise en place d'un SPE suppose une forte motivation et adhésion de la population et des décideurs locaux. L'Etat doit aussi continuer à favoriser l'émergence d'une réelle décentralisation des ressources humaines, techniques et financières, notamment par la mise en place d'un fonds de développement local attendu par les collectivités.

Enfin, la mise en place d'un SCEA ou d'un SIEA dans toute commune guinéenne, appelle, en complément des considérations précédentes, la prise en compte des éléments suivants :

1. Les coûts de base d'investissement et de fonctionnement étant liés à des contextes opérationnels particuliers, il faut se référer à certains indicateurs caractérisant ces contextes. Par exemple: la densité de population, l'accessibilité des villages, le niveau de consommation, le taux de recouvrement.
2. Il faut identifier le « profil communal ou intercommunal » en caractérisant les domaines de variation possibles des indicateurs pré-établis.
3. Il faut établir une cartographie de ce profil communal et intercommunal.
4. Il faut identifier les principaux coûts et proposer des coefficients d'ajustement des coûts unitaires qui pourront expliquer les écarts de résultats observés lorsque ces indicateurs varieront.
5. Il faut enfin présenter une série de tableaux croisés intégrant différents taux de recouvrement ou de consommation (analyse de sensibilité) et dont le contenu identifie le nombre d'habitants à desservir pour que le mécanisme soit viable avec les effectifs adéquates permettant d'atteindre l'équilibre financier. Ces tableaux doivent permettre de voir justement l'influence de la variation de deux indicateurs l'un par rapport à l'autre (les autres étant constants). Chaque résultat correspond à un contexte opérationnel différent que l'on peut identifier au territoire d'une commune ou d'une intercommunalité.

Notons que, **pour que le système fonctionne, les mesures de contrôle et d'accompagnement du SPE devront être adossées à des objectifs de performance** : fonctionnalité et entretien des points d'eau, sécurisation des recettes, taux de recouvrement, niveau de consommation, etc.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre réglementaire du SPE et de la décentralisation en Guinée

Le cadre juridique de la décentralisation et du Service Public de l'Eau en Guinée est aujourd'hui constitué des lois et règlements suivants :

- 1992 : Etude sur la tarification de l'eau en milieu rural et adoption du principe de la vente au volume de l'eau.
- 1994 : Loi L/94/005/CTRN portant promulgation du Code de l'eau.
- 2006 : Promulgation du code des collectivités locales transférant aux communes la maîtrise d'ouvrage et la gestion du Service Public de l'Eau.
- 2012 : Décret 042/PRG/SGG/2012 portant adoption de la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local, préconisant une approche sectorielle de déconcentration-décentralisation en matière de gestion du SPE.
- 2013 : Décret D/2013/031/PRG/SCG portant approbation de la stratégie nationale pour le développement du Service Public de l'Eau en milieu rural et semi-urbain.
- 2013 : Arrêté A/2013/172/MEE/CAB portant tarification de la fourniture d'eau potable en milieu rural et semi-urbain.
- 2013 : Arrêté A/ 2013/173/MEE/CAB portant modalités d'établissement des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine et des ouvrages de desserte en milieu rural et semi-urbain.

Annexe 2 : Budget détaillé d'un SCEA type

	Recettes annuelles totales		Dépenses annuelles totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
SCEA Type	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Etat	0	Salaire + CNSS/RTS + formations	20 150 000
	Communes	43 400 333	<i>Sous total RH</i>	<i>20 150 000</i>
	Villages	2 881 000	Fonctionnement agence	
	CPD	0	Entretien motos et 4*4 + Carburant	23 250 333
	<i>Sous total Autorités publiques</i>	<i>46 281 333</i>	Fournitures bureau + Tel + electricité	
	Service Public de l'Eau		<i>Sous total Fonctionnement</i>	<i>23 250 333</i>
	43 Points d'Eau	28 619 305	Service Public de l'Eau	
	<i>Sous total SPE</i>	<i>28 619 305</i>	Point d'eau	
	Intérêts bancaires		Gérant	17 477 002
	Intérêts bancaires (27% recettes SPE)	7 727 212	Réparation/maintenance/autres	4 402 405
	<i>Sous total Intérêts bancaires</i>	<i>7 727 212</i>	<i>sous total forages</i>	<i>21 879 407</i>
			Entretien PE	
			Cloture, portes et tapis de gravier	2 881 000
			<i>sous total entretien PE</i>	<i>2 881 000</i>
			<i>Sous total SPE</i>	<i>24 760 407</i>
			Analyse/traitement	
			Analyse	5 227 750
			Traitement	107 500
			<i>Sous total analyse/traitement</i>	<i>5 335 250</i>
			Sensibilisation	
			Elaboration d'outils pédagogique	1 200 000
			Communication	500 000
		<i>Sous total sensibilisation</i>	<i>1 700 000</i>	
		Institutionnel		
		AG	4 000 000	
		Réunion bureau/CG	2 000 000	
		Représentation	1 000 000	
		<i>Sous total institutionnel</i>	<i>7 000 000</i>	
		Suivi SPE		
		Base régionale SNAPE	5 000 000	
		Frais UGSPE	27 000 000	
		<i>Sous total suivi SPE</i>	<i>32 000 000</i>	
Total		82 627 850	Total	114 195 990
Nb PE		43	Recettes totales - dépenses totales	-31 568 140
Recettes/PE/An		1 921 578	Dépenses totales/PE/An	2 655 721

Annexe 3 : Budget détaillé d'une campagne d'analyse des points d'eau d'un SCEA type

COÛTS CAMPAGNE D'ANALYSE DE L'EAU (SCEA TYPE)					
N°	Désignation	Unité	Qtité	Prix Unitaire	Montant total
<i>1 Consommables</i>					
1.1	Milieu	Unité	43	50 000	2 150 000
1.2	Tampons	Unité	43	11 250	483 750
1.3	Casset	Unité	43	6 250	268 750
<i>Sous total 1</i>					2 902 500
<i>2 Paramètres physico-chimiques</i>					
2.1	Température	Unité	43	5 000	215 000
2.2	PH	Unité	43	10 000	430 000
2.3	Conductivité	Unité	43	25 000	1 075 000
2.4	Nitrate	Unité	43	25 000	1 075 000
2.5	Fer	Unité	43	25 000	1 075 000
2.6	Maganèse	Unité	43	20 000	860 000
2.7	Dureté total	Unité	43	25 000	1 075 000
<i>Sous total 2</i>					5 805 000
<i>3 Honoraires et per diem</i>					
3.1	Honoraire laborantin	Jour	16	300 000	4 800 000
3.2	Perdiem	Jour	16	150 000	2 400 000
<i>Sous total 3</i>					7 200 000
<i>4 Logistique</i>					
4.1	Location voiture et fonctionnement	Jour	16	750 000	12 000 000
<i>Sous total 4</i>					12 000 000
Total général 1+2+3+4					27 907 500
Coût moyen par point d'eau					649 012
Coûts analyse chimique/AEP (7 BF) - 1 analyse/BF/an					945 000
Coûts analyse chimique/forage - 1 analyse/PE/an					45 000
Coûts analyse bactériologique/AEP (7 BF) - échantillon 50% PE/an					236 250
Coûts analyse bactériologique/forage - échantillon 10% PE/3 ans					21 634
Coûts logistique+honoraires et per diem/PE					446 512
Coût total/forage/an					513 145
Coût total/AEP/an					4 306 831

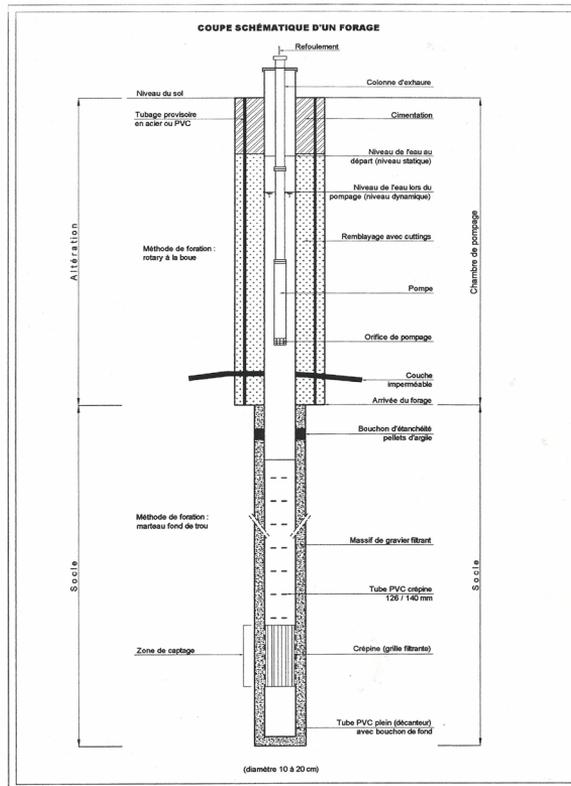
Annexe 4 : Liste des équipements d'un SCEA type et d'un SIEA type

Equipements et amortissement - SCEA type						
Amortissement	Modèle	Prix d'acquisition	Quantité nécessaire	Montant total	Durée de vie (année)	Amortissement annuel
Motos	TVS	8 500 000	1	8 500 000	4	2 125 000
Ordinateurs	Mini PC	4 000 000	1	4 000 000	3	1 333 333
Imprimante/scanner	HP	800 000	1	800 000	5	160 000
Batiment siège	Siège commune		1	Mise à disposition établissement public		
Table	2m/1m - bois (fabrication locale)	300 000	1	300 000	10	30 000
Chaises	Bois (fabrication locale)	80 000	4	320 000	10	32 000
Bureaux	Bois (fabrication locale)	500 000	1	500 000	10	50 000
Armoires	2m/1m - bois (fabrication locale)	800 000	1	800 000	10	80 000
Etagère	2m/1m - bois (fabrication locale)	500 000	1	500 000	10	50 000
Installation électrique photovoltaïque siège	SES	39 250 000	1	39 250 000	10	3 925 000
Téléphones	PDA techno (smartphone/application akvo)	700 000	1	700 000	2	350 000
Clé internet	Orange	150 000	1	150 000	3	50 000
TOTAL				55 820 000		8 185 333

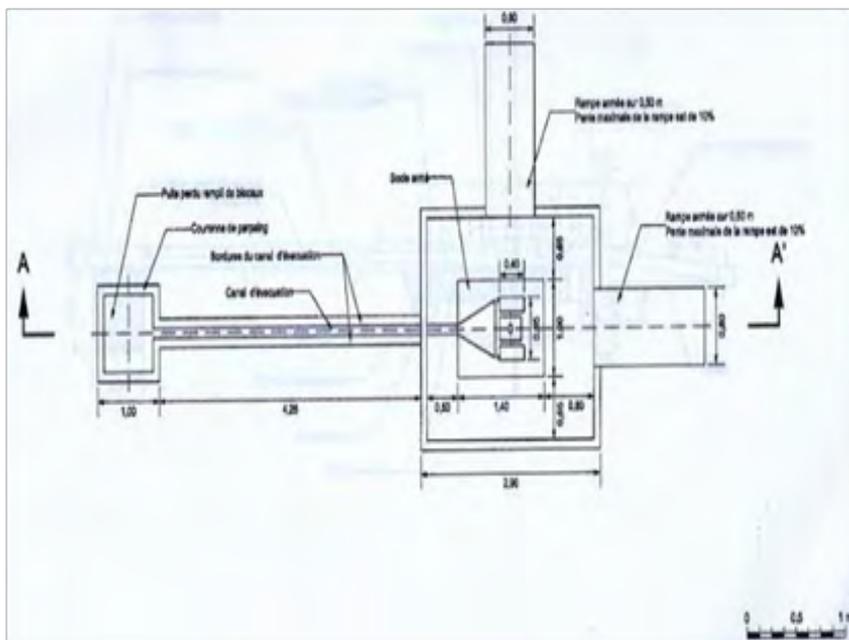
Equipements et amortissement - SIEA (10 communes)						
Amortissement	Modèle	Prix d'acquisition	Quantité nécessaire	Montant total	Durée de vie (année)	Amortissement annuel
Motos	TVS	8 500 000	6	51 000 000	4	12 750 000
Ordinateurs	Mini PC	4 000 000	6	24 000 000	3	8 000 000
Imprimante/scanner	HP	800 000	1	800 000	5	160 000
Batiment siège	Siège commune urbaine		1	Mise à disposition établissement public		
Batiments bureaux de zones	Siège commune centrale/zone		2	Mise à disposition établissement public		
Tables	2m/1m - bois (fabrication locale)	300 000	7	2 100 000	10	210 000
Chaises	Bois (fabrication locale)	80 000	20	1 600 000	10	160 000
Bureaux	Bois (fabrication locale)	500 000	8	4 000 000	10	400 000
Etagères	Bois (fabrication locale)	500 000	3	1 500 000	10	150 000
Armoires	2m/1m - bois (fabrication locale)	800 000	10	8 000 000	10	800 000
Installation électrique photovoltaïque siège	SES	74 090 000	1	74 090 000	10	7 409 000
Installation électrique photovoltaïque bureaux zones	SES	39 250 000	2	78 500 000	10	7 850 000
Téléphones	PDA techno (smartphone/application akvo)	700 000	6	4 200 000	2	2 100 000
Clés internet	Orange	150 000	3	450 000	3	150 000
TOTAL				250 240 000		40 139 000

Annexe 5 : Plans et devis pour la création et la réhabilitation d'ouvrages d'hydraulique villageoise

> Plan et devis d'un forage complet :



Plan de la margelle



Coût de réalisation d'un forage

N°	Désignation	Coût unitaire
1 Mobilisation et déplacement		
1.1	Préparation atelier de forage, amenée et repli à la fin des travaux	5 060 127
1.2	Déplacement d'un atelier de forage entre deux villages	3 680 093
1.3	Montage et démontage de l'atelier de forage sur chaque site	3 680 093
<i>Sous total 1</i>		12 420 313
2 Foration, équipement, développement et pompage d'essai		
2.1	Foration	20 555 000
2.2	Équipements : fourniture, transport et pose de PVC	11 242 500
2.3	Développement à l'air lift pendant 4 heures	3 778 125
2.4	Pompage d'essai	2 540 625
2.5	Analyse	1 550 000
<i>Sous total 2</i>		39 666 250
3 Superstructure du Forage		
3.1	Construction d'une margelle simple	7 921 250
3.2	Environnement (tapis de gravier + clôture)	335 000
<i>Sous total 3</i>		8 256 250
4 Fourniture, transport et installation pompe		
4.1	Partie supérieure de la pompe + main d'œuvre (10% des pièces détachées)	4 329 600
4.2	Partie inférieure de la pompe + main d'œuvre (10% des pièces détachée)	16 409 800
4.3	Caisse à outil	1 550 000
<i>Sous total 4</i>		22 289 400
5 Assistance à maîtrise d'ouvrage (6% du montant total)		
<i>Sous total 5</i>		4 957 933
Total Vergnet : 1+2+3+4+5		87 590 146
Total Vergnet sans apport communautaire		87 255 146
Total Kardia (31 000 000 GNF pour fourniture et installation de la pompe)		96 823 382

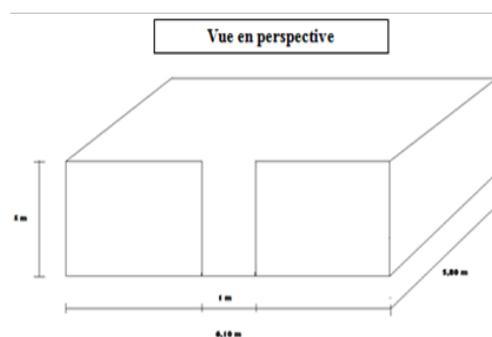
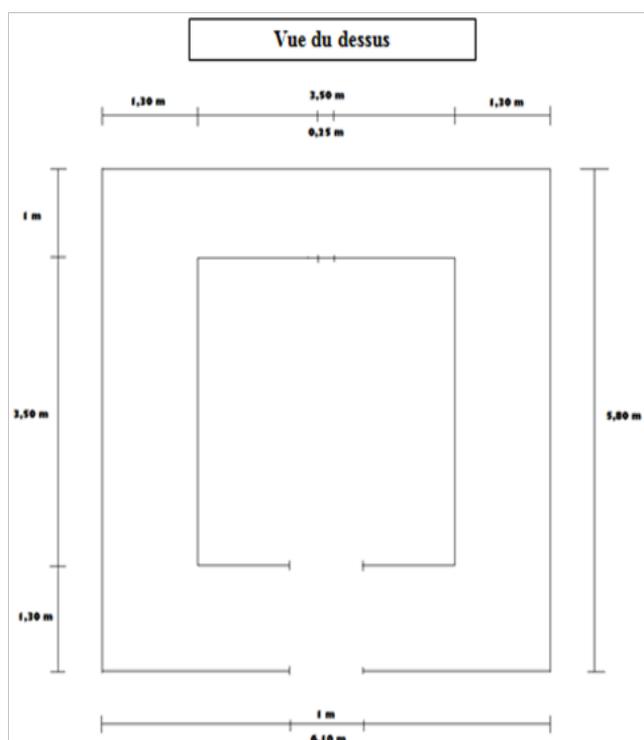
> Devis d'un forage manuel :

Coût de réalisation d'un forage manuel (31,5m de profondeur)		
N°	Désignation	Coût unitaire
<i>1 Amenée générale et Repli atelier (transport des ouvriers et matériels)</i>		
<i>Sous total 1</i>		1 475 000
<i>2 Montage et démontage de l'atelier</i>		
2.2	Montage / Démontage matériels de foration	60 000
<i>Sous Total 2</i>		60 000
<i>3 Foration</i>		
3.1	Perforation en 200 mm a la Tariere + pose tubage provisoire de 180 mm a 2 m	225 000
3.2	Perforation en 160 mm au Jetting	1 875 000
3.3	Perforation en 115 mm par battage marteau/percussion	420 000
3.4	Retrait tubage provisoire 180 mm a 2 m	50 000
3.5	Polymere/foragum	495 000
3.6	Construction de la fosse a boue	90 000
<i>Sous Total 3</i>		3 155 000
<i>4 Equipements du forage</i>		
4.1	Fourniture et pose PVC crépiné 100/110 mm	800 000
4.2	Fourniture et pose PVC plein 100/110 mm	2 490 000
4.3	Fourniture et pose de massif de gravier filtrant	750 000
4.4	Bouchons sanitaire/joint d'etancheite	270 000
4.5	Isolément par cimentation en tête de forage	150 000
<i>Sous Total 4</i>		4 460 000
<i>5 Superstructure et identification</i>		
5.1	Margelle et canal d'evacuation des eaux	4 926 300
5.2	Puits perdu et tapis gravier antiboumbier	956 000
5.3	Plaque d'identification du Point d'eau	200 000
<i>Sous Total 5</i>		6 082 300
<i>6 Fourniture, transport sur site et installation pompe Vergnet</i>		
<i>Sous Total 6</i>		17 285 625
<i>7 Développement et essai de débit</i>		
7.1	Développement au piston et à la motopompe centrifuge	350 000
7.2	Pompage d'essai et suivi de la remontée	500 000
7.3	Analyse physico chimique de l'eau au laboratoire	780 000
7.4	Desinfection de l'eau de forage et les elements de la pompe à l'hypochlorite de calcium	150 000
<i>Sous Total 7</i>		1 780 000
<i>8 Assistance à maîtrise d'ouvrage (6% du montant total)</i>		
<i>Sous total 8</i>		2 057 876
TOTAL 1+2+3+4+5+6+7+8		36 355 801

> Plan et devis d'un PPI :

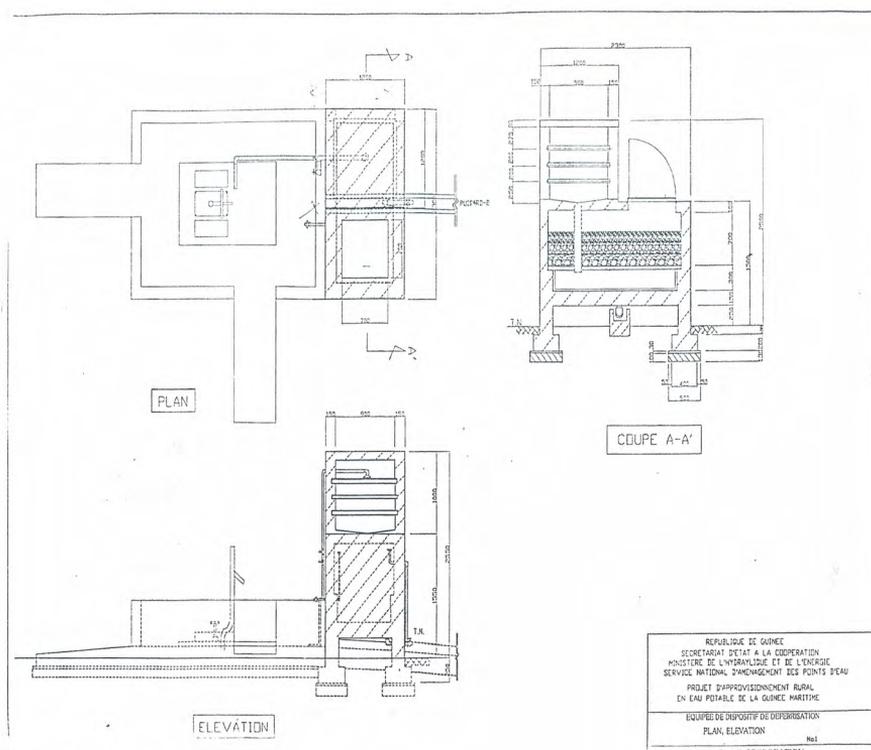
Coût de réalisation d'un Périmètre de Protection Immédiate (PPI)

N°	Désignation	Coût unitaire
1	Fondation	1 145 800
2	Élévation	1 676 600
3	Enduit	504 000
4	Porte	300 000
5	PVC 63 pour évacuation d'eau	22 000
6	Main d'œuvre (30% matériel)	1 094 520
7	Assistance à maîtrise d'ouvrage (6% du montant total)	284 575
Total		5 027 495



> Plan et devis d'un déferiseur :

Coût de réalisation d'un déferiseur		
N°	Désignation	Coût unitaire moyen
1	Mobilisation et démobilisation	1 047 988
2	Déblayement et fouille	576 393
3	Soubassement	995 588
4	Dalle de propreté	890 789
5	Potelets	1 781 579
6	Dalle de fond	1 152 786
7	Bassin de retention d'eau	4 715 944
8	Ouverture métallique	785 991
9	Plomberie	702 152
10	Finitions	366 796
11	Analyse de l'eau et imprévus	523 994
12	Assistance à maîtrise d'ouvrage (6% du montant total)	812 400
Total		14 352 400

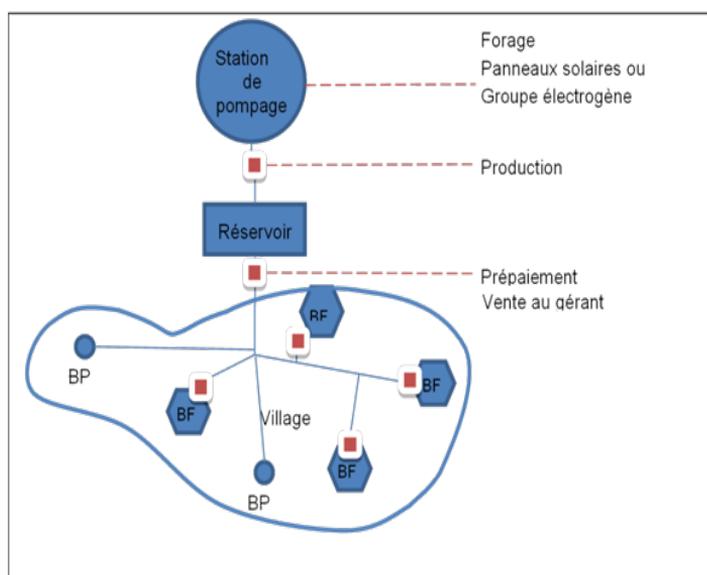


> Plan et devis d'une AEP Hybride :

Coût moyen d'une adduction d'eau potable hybride

N°	Désignation	Coût total
1	Forage et margelle	74 896 875
2	Essais par pompage	9 386 638
3	Fourniture et installation de pompes solaires	324 998 922
4	Fourniture et installation de pompes + générateur thermique	182 400 000
5	Fourniture et pose de déferriseurs	54 720 000
6	Construction de réservoirs	375 465 517
7	Creusement en terrain tendre (2 100 ml)	59 136 724
8	Creusement de tranchée en terrain dur au marteau piqueur (1400 ml)	367 956 207
9	Construction de réseaux de distribution (fourniture et pose conduites + ouvrages annexes = regards, vannes, ventouses)	492 800 000
10	Construction de bornes-fontaines (5)	70 399 784
11	Matériaux locaux pour les bornes-fontaines (briques, sable, gravier)	4 693 319
12	Fourniture d'un stock de compteurs à l'AUE (50)	23 466 595
13	Travail non qualifié pour les branchements individuels (tranchées)	1 877 328
14	Equipements de connection individuelle	46 933 190
15	Assistance à maîtrise d'ouvrage (6% du montant total)	125 347 866
Total		2 214 478 965

Représentation schématique d'un Système d'Alimentation en Eau potable (extrait de la stratégie nationale du SPE)



> Plan et devis d'aménagement de sources (CA-G44) :

Coût moyen d'aménagement de sources

N°	Désignation	Coût total
1	Source de Kyria	17 010 000
2	Source de Lassidanya	50 806 806
3	Seléya (Tountouroun - Labé)	30 000 000
4	Source de Danlaya	30 521 325
5	Source de koukou 2	43 618 005
Coût moyen		34 391 227
<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage (6% du montant total)</i>		2 063 474
Coût moyen total		36 454 701

Coupe de la source de Danlaya (Kindia)

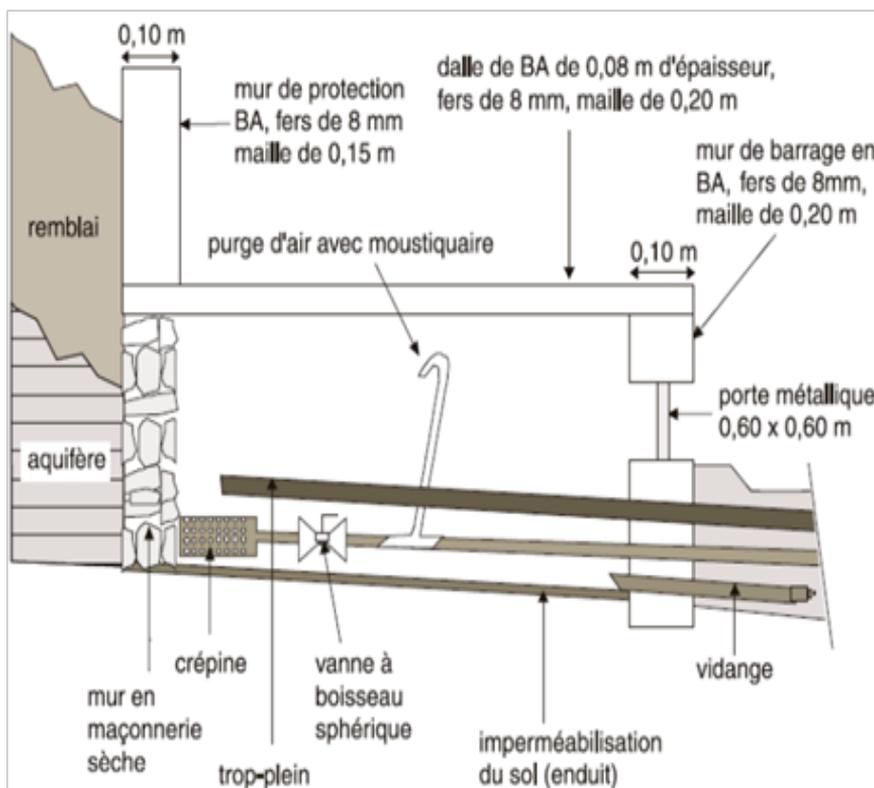


Schéma d'aménagement de la source de Lassidanya (Kindia)

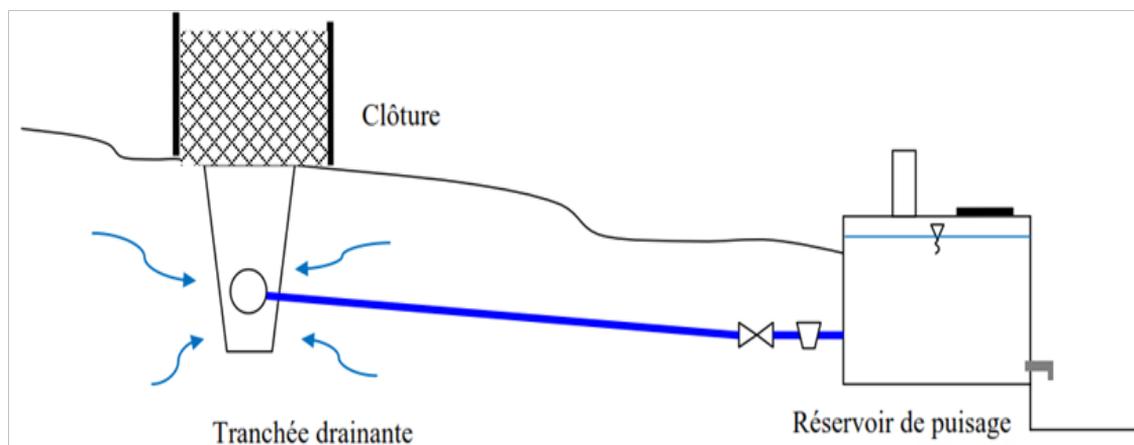
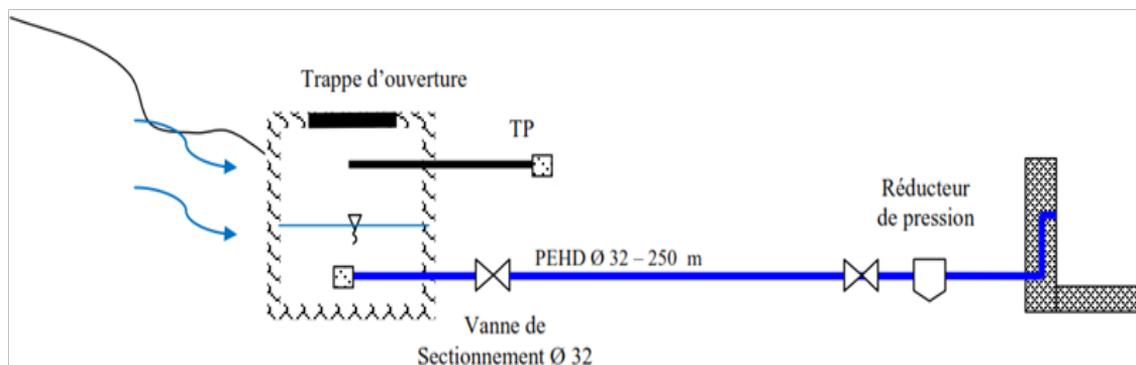


Schéma d'aménagement de la source de Kyria (Mont Gangan-Kindia)



> Plan et devis d'impluviums :

Coût de réalisation de deux impluvium (50 m3 et 100 m3)

N°	Désignation	50m3	100m3
1	Matériel	46 631 098	71 173 780
2	MO	13 989 329	21 352 134
3	Forfait	1 737 805	2 652 439
4	Transport matériel (pirogues)	2 896 341	4 420 732
5	Transport entrepreneur (Pirogue + 4*4)	2 085 366	3 182 927
6	Manutention (dont 50% part communautaire)	1 853 659	2 829 268
7	Forfait frais de vie (100% part communautaire)	1 000 000	1 000 000
8	Forfait eau (part communautaire)	1 000 000	1 000 000
9	Imprévus (10% du montant total)	6 919 360	10 561 128
Total		78 112 958	118 172 408
	Assistance à maîtrise d'ouvrage (6% du montant total)	4 686 777	7 090 344
	Total avec AMO	82 799 735	125 262 752

Schéma pour un impluvium de 100m³ soit un bâtiment de 145m² ou pour un impluvium de 50m³ soit un bâtiment de 9 m²

11,20 m ou 8,20m



13 m ou
11,50m

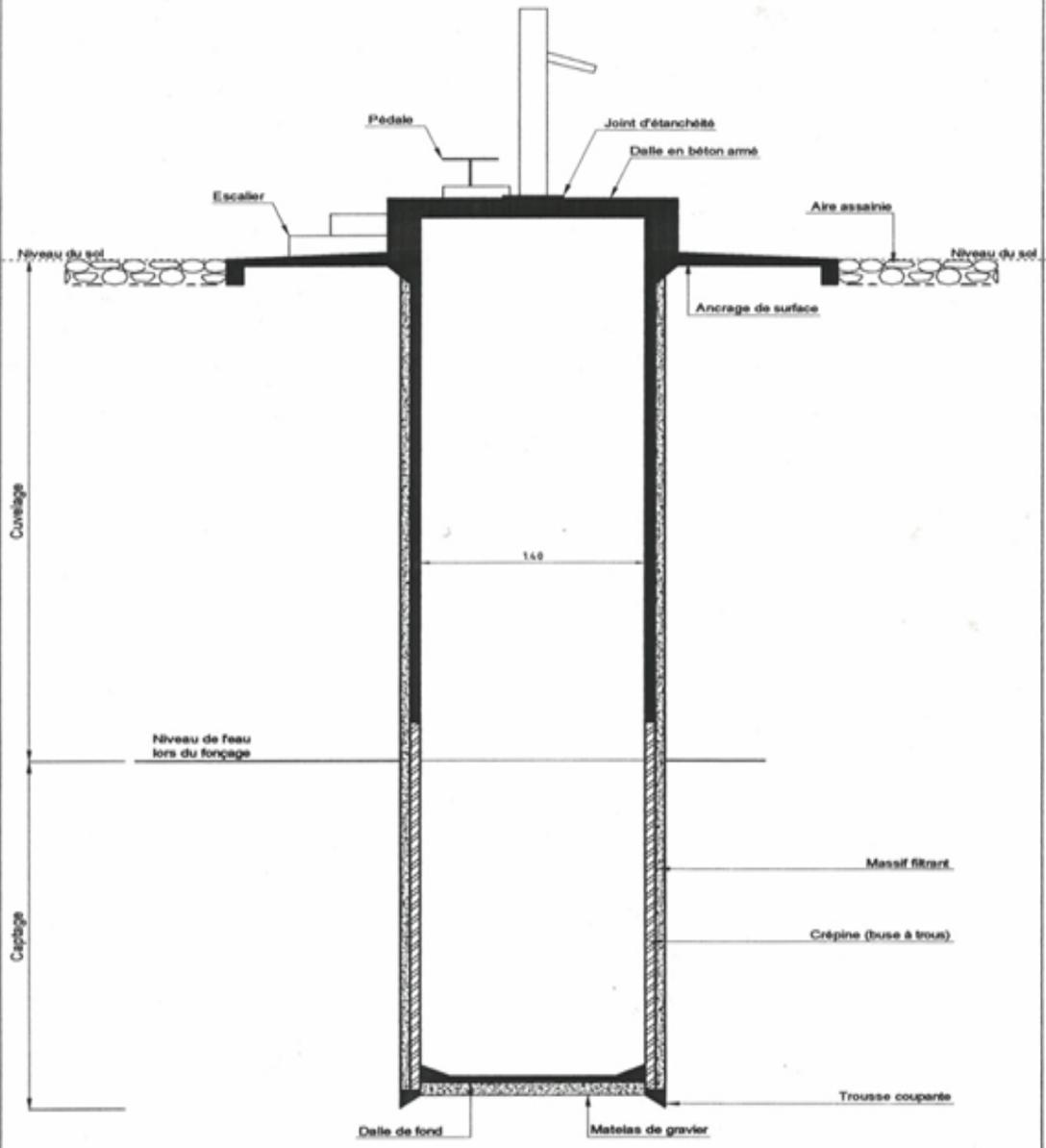


> Plan et devis d'un puits moderne :

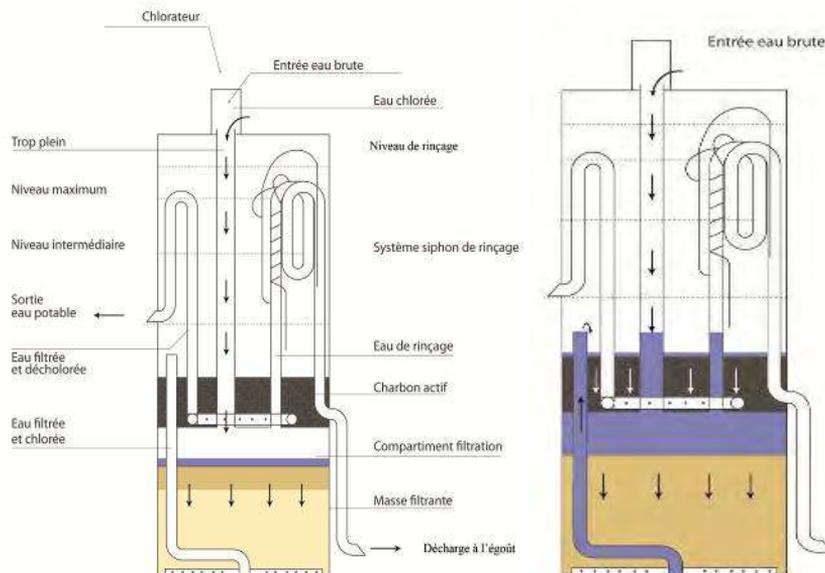
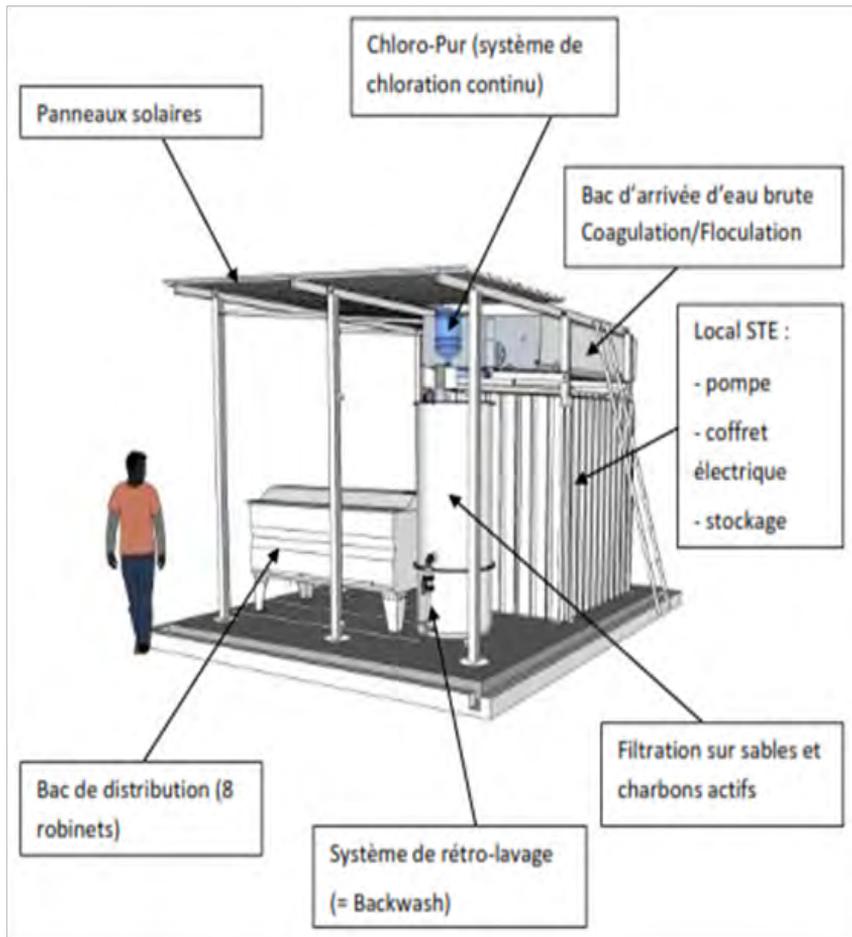
Coût de réalisation d'un puits moderne équipé d'une pompe manuelle

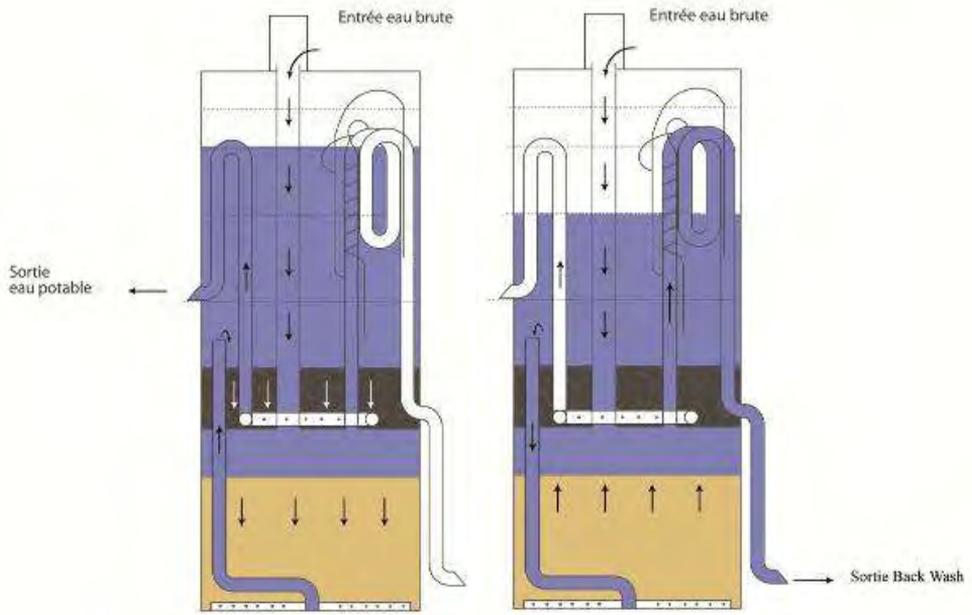
N°	Désignation	Coût moyen
1 Mobilisation et déplacement		
1.1	Amené - Repls - Transport	2 962 137
1.2	Fouille tout terrain	4 028 506
Sous total 1		6 990 643
2 Génie civile		
2.1	Confection des buses	2 962 137
2.2	Pose des buses et massif filtrant	4 383 962
2.3	Puisage de l'eau et creux de fond	1 777 282
2.4	Confection de margelle	3 554 564
2.5	Analyse de l'eau	592 427
2.6	Fourniture et installation pompe	21 327 385
Sous total 1		34 597 757
Total 1+2		41 588 400
Assistance à maîtrise d'ouvrage (6% du montant total)		2 495 304
Coût moyen avec la maîtrise d'œuvre		44 083 704

**SCHEMA D'UNE COUPE TECHNIQUE
DU PUIT MONO COLONNE**



> Plan d'une station Hydropur :





> Devis pour la constitution d'un stock tampon de pièces détachées :

Stock tampon de pièces détachées Vergnet (SCEA)					
N°	Désignation	Unité	PU (GNF)	Quantité	Coût total
1 Pièces d'usures courantes					
1.1	Pédale	U	580 000	2	1 160 000
1.2	Joint d'étanchéité piston	U	6 000	10	60 000
1.3	Piston	U	29 000	10	290 000
1.4	Segment	4 U	18 000	10	180 000
1.5	Ecron réduit frein	U	36 000	2	72 000
1.6	Bague de guidage	U	161 000	5	805 000
1.7	Ecron de guidage	U	240 000	5	1 200 000
1.8	Butée basse	2U	20 000	10	200 000
1.9	PEDALE COMPLETE	Kit	1 090 000	2	2 180 000
1.10	Raccord septor	Kit	164 000	10	1 640 000
1.11	Cofrer double	2U	41 000	6	246 000
1.12	Corde de sécurité	5ml	35 000	3	105 000
1.13	Plaque d'étanchéité	U	67 000	6	402 000
1.14	Ecron de serrage fontaine (HU M 14)	4 U	8 000	8	64 000
1.15	Ecron + boulons de serrage cylindre	3 U	29 000	8	232 000
1.16	Pousseur	Kit	89 000	10	890 000
1.17	Joint plat	U	41 000	10	410 000
1.18	Joint de bandruche	U	8 000	6	48 000
1.19	Crépine	U	20 000	6	120 000
Sous total 1					10 304 000
2 Pièces maîtresses					
2.1	Cadre simple patte acier	U	530 000	1	530 000
2.2	Cylindre de commande	U	1 550 000	3	4 650 000
2.3	Fontaine condée	U	2 200 000	1	2 200 000
2.4	Boîte à clapet supérieure	U	1 300 000	3	3 900 000
2.5	Bandruche	U	1 450 000	3	4 350 000
2.6	Cylindre de corps de pompe	U	2 800 000	1	2 800 000
2.7	Bille pur	U	53 000	6	318 000
2.8	Siège de clapet d'aspiration	U	200 000	4	800 000
2.9	joint torique d'aspiration	U	8 000	6	48 000
2.10	Vis de clapet d'aspiration	U	8 000	6	48 000
Sous total 1					19 644 000
Total 1+2					29 948 000

> Coûts de réhabilitation d'un forage Vergnet :

Coûts de réhabilitation forage Vergnet (HPV60 et Cléo)			
N°	Désignation	Coûts de réhabilitation forage complet	Coûts moyens de réhabilitation (diagnostic)
1 Mobilisation, développement, soufflage et analyses			
1.1	Amenée générale et replie	1 634 615	1 634 615
1.2	Soufflage	4 333 333	4 333 333
1.3	Désinfection	1 150 000	1 150 000
1.4	Décolmatage	1 050 000	1 050 000
1.5	Essai de pompage	3 300 000	3 300 000
1.6	Analyse de l'eau	1 050 000	1 050 000
Sous Total 1		12 517 948	12 517 948
2 Superstructure			
2.1	Margelle	1 738 788	321 779
2.2	Puit perdu	196 104	86 898
2.3	Canal d'évacuation	326 840	96 554
2.4	Murette de protection	980 519	183 119
2.5	Dalle cimentée	784 416	194 439
Sous Total 2		4 026 667	882 789
3 Environnement PE (apport communautaire)			
3.1	Tapis de gravier	135 000	104 516
3.2	Cloture et porte	200 000	140 238
Sous Total 3		335 000	244 754
4 Système de pompage			
4.1	Pompe partie supérieure + main d'oeuvre	4 329 600	1 460 165
4.2	Pompe partie inférieure + main d'oeuvre	16 409 800	6 159 506
Sous Total 4		20 739 400	7 619 671
Total 1+2+3+4		37 619 015	21 265 163
Total - sans apports communautaires		37 284 015	21 020 409
Assistance à maîtrise d'ouvrage (6% du montant total)		2 237 041	1 261 225
Total avec AMO - sans apport communautaire		39 521 056	22 281 633

> Coût de réhabilitation d'un déferiseur :

Coûts de réhabilitation de déferiseur			
N°	Désignation	Coûts de réhabilitation	Coûts moyens de réhabilitation (diagnostic)
1	Mobilisation et démobilisation	471 053	396 676
2	Nettoyage du bassin de rétention d'eau	753 684	634 681
3	Nettoyage déferiseur	282 632	238 006
4	Nettoyage et renouvellement du massif filtrant	753 684	634 681
5	Confection et pose des dalles poreuse	1 695 789	1 428 033
6	Construction mur de protection de dalle receptacle	518 158	436 343
Total		4 475 000	3 768 421
Assistance à maîtrise d'ouvrage (6% du montant total)		268 500	226 105
Total avec AMO		4 743 500	3 994 526

> Coût de réhabilitation d'un puits moderne :

Coût de réhabilitation d'un puits moderne équipé d'une pompe manuelle		
N°	Désignation	Coût total
1 Mobilisation et déplacement		
1.1	Amené - Repls - Transport	1 800 000
1.2	Curage	900 000
1.3	Surcreusement	2 500 000
Sous total 1		5 200 000
2 Génie civile		
2.1	Dalle de couverture et margelle	2 500 000
2.2	Pose des buses et massif filtrant	4 500 000
2.3	Puisage de l'eau et cuve de fond	850 000
2.4	Désinfection de l'eau	350 000
2.5	Analyse de l'eau	500 000
2.6	Réhabilitation pompe manuelle	1 500 000
Sous total 2		10 200 000
Total 1+2		15 400 000
Coût de réhabilitation d'un puits moderne (UNICEF)		14 000 000
Coût moyen de réalisation d'un puits moderne		14 700 000
Assistance à maîtrise d'ouvrage (6% du montant total)		882 000
Coût moyen de réhabilitation d'un puits moderne avec AMO		15 582 000

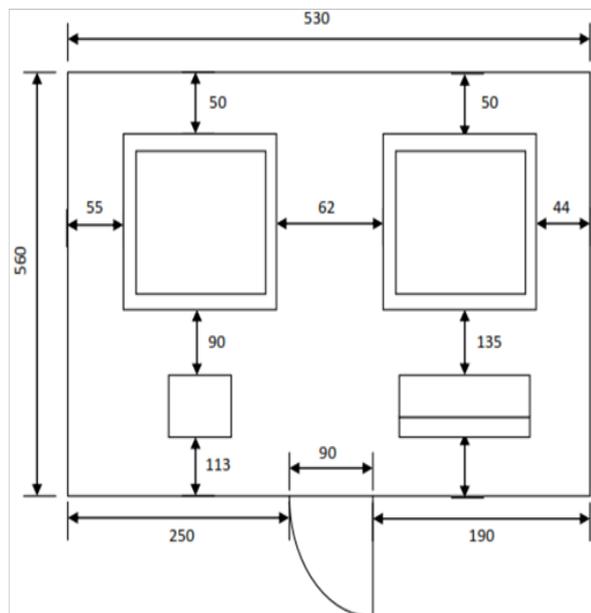
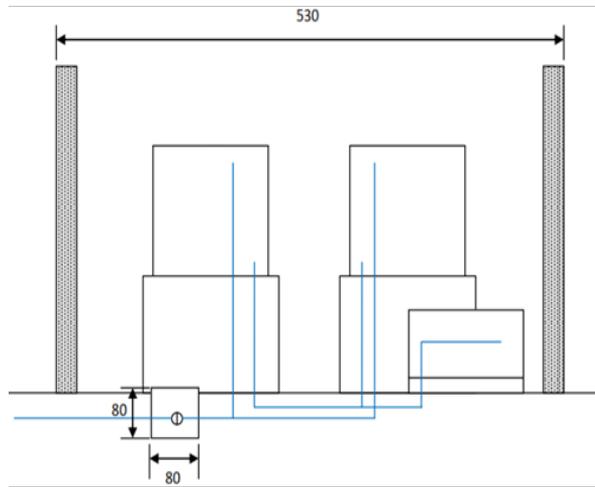
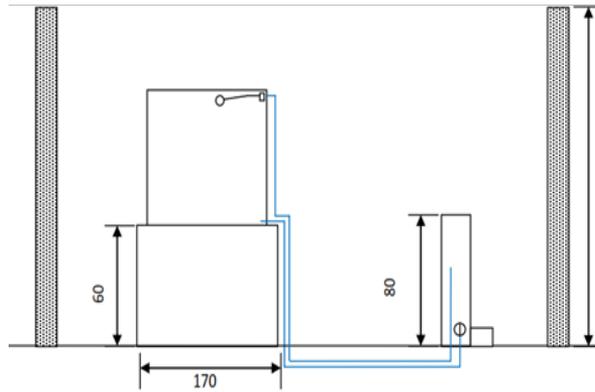
> Devis, coûts moyens et plans pour la réhabilitation d'une Borne Fontaine SEG :

Coût de réhabilitation d'une borne fontaine SEG (BF Koliady CUK)					
N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U (GNF)	Total (GNF)
1 Construction support clôture					
1.1	Installation et rempli du chantier	Forfait	1,00	1 000 000	1 000 000
1.2	Abattage d'arbre	Forfait	1,00	1 500 000	1 500 000
1.3	Fouille pour fondation clôture	m3	3,27	20 000	65 400
1.4	Béton de propreté	m3	0,65	325 000	212 550
1.5	Chânage bas en béton armé dosé 350kg/m3	m3	0,49	1 250 000	613 125
1.6	Béton cyclopéen dosé à 250 kg/m3	m3	3,47	450 000	1 560 600
1.7	Murs en agglis de 15 creux	m2	42,40	65 000	2 756 000
1.8	Chânage haut en béton armé dosé 350kg/m3	m3	0,49	1 250 000	613 125
1.9	Crépis sur mur	m2	84,80	40 000	3 392 000
Sous total 1					11 712 800
2 Construction support bâche					
2.1	Fouille pour l'assise des baches	m3	1,73	20 000	34 680
2.2	Fouille pour l'assise des bornes fontaines	m3	3,47	20 000	69 360
2.3	Béton de propreté	m3	0,08	325 000	26 000
2.4	Béton cyclopéen dosé à 250 kg/m3	m3	3,47	450 000	1 560 600
2.5	Construction B.F dosé à 250 kg/m3	m3	1,38	1 250 000	1 720 000
2.6	Fourniture et pose bâches	u	2,00	5 000 000	10 000 000
Sous total 2					13 410 640
3 Menuiserie métallique					
3.1	Pose porte métallique 90 x 210	u	1	750 000	750 000
Sous total 3					750 000
4 Plomberie					
4.1	Fourniture et pose tuyau PEHD 32 mm	ml	20,00	40 000	800 000
4.2	Tuyau galva 26 mm	u	4,00	165 000	660 000
4.3	Vanne d'arrêt	u	2,00	250 000	500 000
4.4	Accessoires	ens	1,00	475 000	475 000
4.5	Robinetterie	u	3,00	75 000	225 000
4.6	Fourniture et pose d'un flotteur	u	1,00	750 000	750 000
Sous total 4					3 410 000
5 Peinture					
5.1	Peinture FOM lavable	m2	41,71	9 500	396 245
5.2	Peinture glycéro sur assises bâches et porte	m2	5,62	18 000	101 088
Sous total 5					497 333
Total travaux de construction : 1+2+3+4+5					29 030 773
Assistance à maîtrise d'ouvrage (6% du montant total)					1 741 846
Total avec AMO					30 772 619

Moyenne des coûts de réhabilitation des BF (SEG)

N°	Désignation	Total (GNF)	Total avec MO
1	Borne fontaine Cacia	18 736 428	19 860 614
2	Borne fontaine Koliady	24 787 288	26 274 525
3	Borne fontaine Abattoir (réhabilitation complète)	29 030 773	30 772 619
Coût moyen de réalisation d'une borne fontaine		24 184 830	25 635 919

Plans pour la réhabilitation des bornes fontaines (SEG) de Koliady et Abattoir (Kindia)



Annexe 6 : Budget détaillé d'un SIEA type

	Recettes annuelles totales		Dépenses annuelles totales	
	Organismes	Montant GNF	Organismes	Montant GNF
SIEA (10 communes)	Autorités publiques		Ressources humaine	
	Etat	93 600 000	Salaire + CNSS/RTS + formations	165 840 000
	Communes	100 329 000	<i>Sous total RH</i>	165 840 000
	villages	32 562 000	Fonctionnement agence	
	CPD	30 288 640	Entretien motos et 4*4 + Carburant	112 097 640
	SEG	9 900 000	Fournitures bureau + Tel + electricité	
	<i>Sous total Autorités publiques</i>	266 679 640	<i>Sous total Fonctionnement</i>	112 097 640
	Service Public de l'Eau		Service Public de l'Eau	
	8 sources	2 609 800	<i>Sources</i>	
	5 AEP	23 294 783	Gérant	608 067
	420 forages	279 537 394	Réparation/maintenance	1 650 000
	11 BF SEG	5 884 656	<i>sous total sources</i>	2 258 067
	11 Puits moderne	1 292 317	<i>Forages</i>	
	1 Station Hydropur	665 565	Gérant	51 125 259
	<i>Sous total SPE</i>	313 284 515	Réparation/maintenance	170 705 603
	Intérêts bancaires (27% recettes SPE)	84 586 819	<i>sous total forages</i>	221 830 862
	<i>Sous total Intérêts bancaires</i>	84 586 819	Bornes Fontaines SEG	
			Gérant	1 295 877
			Réparation/maintenance	170 672
			Paiement SEG	4 669 315
			<i>sous total BF</i>	6 135 864
			AEP	
			Gérant	4 260 438
			Réparation/maintenance	14 225 467
			<i>sous total AEP</i>	18 485 905
			Puits	
			Gérant	195 910
			Réparation/maintenance	164 542
			<i>sous total puits</i>	360 452
			Station Hydropur	
			Gérant	121 727
		Réparation/maintenance	406 442	
		<i>sous total station hydropur</i>	528 169	
		Déferisseurs		
		Nétoyage	6 802 000	
		<i>sous total déferisseurs</i>	6 802 000	
		Entretien PE		
		Clture, portes et tapis de gravier	32 562 000	
		<i>sous total entretien PE</i>	32 562 000	
		<i>Sous total SPE</i>	288 963 318	
		Analyse/traitement		
		Analyse	35 958 058	
		Traitement	1 215 000	
		<i>Sous total analyse/traitement</i>	37 173 058	
		Sensibilisation		
		Elaboration d'outils pédagogique	3 500 000	
		Communication	5 000 000	
		<i>Sous total sensibilisation</i>	8 500 000	
		Institutionnel		
		AG	7 500 000	
		Réunion bureau/CG	4 000 000	
		Représentation	5 000 000	
		<i>Sous total institutionnel</i>	16 500 000	
		Suivi SPE		
		Base régionale SNAPE	21 550 000	
		Frais UGSPE	116 370 000	
		<i>Sous total suivi SPE</i>	137 920 000	
Total		Total	766 994 016	
Nb PE		Recettes totales - dépenses totales	-102 443 042	
Recettes/APE/An		Dépenses totales/APE/An	1 578 177	